



**COMMISSION EUROPÉENNE**

**BRÉSIL**

**DOCUMENT DE STRATÉGIE PAYS**

**2007-2013**

**14.05.2007 (E/2007/889)**

## **TABLE DES MATIÈRES**

1.	OBJECTIFS COMMUNAUTAIRES DE COOPÉRATION.....	4
1.1.	Objectifs généraux.....	4
1.2.	Objectifs spécifiques concernant plus particulièrement l'Amérique latine et le Brésil 5	
2.	LES GRANDES LIGNES DU PROGRAMME POLITIQUE DU BRÉSIL.....	6
3.	ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE.....	6
3.1.	La situation politique.....	7
3.2.	La situation économique et commerciale.....	8
3.3.	La situation sociale.....	10
3.4.	L'environnement.....	12
4.	APERÇU DE LA COOPÉRATION COMMUNAUTAIRE ANTÉRIEURE ET ACTUELLE, DE LA COORDINATION ET DE LA COHÉRENCE .....	14
4.1.	Aperçu de la coopération communautaire antérieure et actuelle.....	14
4.2.	Programmes des États membres de l'UE, de la BEI et d'autres donateurs .....	17
4.3.	Analyse de l'articulation des politiques (cohérence) .....	18
5.	LA STRATÉGIE DE RÉPONSE DE LA CE (DOMAINES D'INTERVENTION) .....	21
5.1.	Motifs du choix des priorités.....	21
5.2.	Programme indicatif national .....	27
6.	ANNEXES .....	33
6.1.	Annex 1: details on the 2004-2007 PPA - “Plano Brasil de Todos” .....	33
6.2.	Annex 2: Brazil at a glance .....	35
6.3.	Annex 3: more information on the environment .....	36
6.3.1.	Proportion of land area covered by forest .....	36
6.3.2.	Extracts of the Country environmental profile.....	36
6.4.	Annex 4: OECD (DAC) data for Brazil .....	42
6.5.	Annex 5 - insight into the cooperation priorities of major non-EU donors ....	44
6.6.	Annex 6 - Millenium development goals .....	45
6.7.	Annex 7 - insight into the cooperation priorities of EU Member States .....	53

## SYNTHÈSE

Le présent document de stratégie (DSP), le deuxième pour le Brésil, fournit un cadre stratégique à la coopération communautaire avec le Brésil au cours de la période 2007-2013. Il est le fruit d'une procédure de consultation de représentants d'acteurs de l'État et de la société civile, en particulier au Brésil.

Les relations entre la CE et le Brésil sont fondées sur un accord-cadre de coopération, signé en 1992, sur un accord de coopération scientifique et technologique, signé en 2004, et sur l'accord-cadre de coopération entre l'Union européenne et le Mercosur, signé en 1995, qui vise à préparer une association entre les deux régions. Des fonds de coopération sont destinés à soutenir ce dernier objectif; vous trouverez de plus amples informations dans le document de stratégie régionale pour le Mercosur 2007-2013, qui complète le présent document.

L'analyse qui suit démontre qu'aujourd'hui, le Brésil est une démocratie stable qui peut encore progresser, une puissance politique émergente sur les scènes régionale et internationale, une puissance économique stabilisée et en expansion, dans laquelle les inégalités demeurent, même si les indicateurs sociaux ont enregistré une amélioration ces dernières années, et un pays où l'environnement est riche mais fragile.

Dans le cadre de sa coopération antérieure, la CE européenne a soutenu toute une série de projets dans de nombreux domaines. Cependant, l'expérience récente démontre les limites du modèle traditionnel de coopération. L'impact discutable de certains projets, au vu de l'ampleur des problèmes dont souffre un pays aussi immense et contrasté que le Brésil, impose d'envisager la coopération bilatérale sous un angle différent. Au lieu d'attribuer les fonds de coopération communautaires relativement modestes à divers projets, le présent DSP propose de soutenir également des mesures «souples» susceptibles d'avoir une incidence tangible sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la situation au Brésil sur les plans économique, politique et environnemental.

Sur la base de cette nouvelle approche, la priorité première du présent DSP sera de stimuler les échanges, les contacts et le transfert de savoir-faire entre la CE et le Brésil. L'objectif premier de ces échanges sera d'offrir une base utile à l'amélioration de l'inclusion sociale, à l'atténuation des inégalités au Brésil, à l'intensification des connaissances mutuelles dans un certain nombre de domaines d'intérêt particulier et au renforcement des relations bilatérales entre la CE et le pays. Cette priorité devrait également permettre d'améliorer l'image de la CE au Brésil et vice versa.

Un autre enseignement tiré de la coopération antérieure est l'expérience positive acquise dans le domaine de l'environnement. La protection, la conservation et l'amélioration de l'environnement pour les générations actuelles et à venir et la promotion du développement durable sont des objectifs stratégiques fondamentaux de la CE. Le Brésil, au vu de sa richesse naturelle et de son engagement à protéger l'environnement, est un acteur de premier plan dans ce domaine. En conséquence, la deuxième priorité de la CE est de soutenir des projets promouvant l'environnement dans le cadre du développement durable au Brésil, de préférence en collaboration avec d'autres donateurs afin d'en maximiser l'impact.

Aux fins du présent DSP, un montant indicatif de 61 millions d'euros est réservé pour le Brésil pour la période 2007-2013 dans le cadre de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD). Il est proposé d'attribuer 70 % de l'enveloppe à la première priorité (le renforcement des relations bilatérales) et les 30 % restants à la deuxième priorité (la promotion de l'environnement dans le cadre du développement durable). Ces moyens peuvent être complétés par des projets et des programmes financés à partir de lignes budgétaires thématiques et dans le cadre des programmes régionaux en faveur du Mercosur et de l'Amérique latine. Les programmes susmentionnés tiendront compte, le cas échéant, des questions transversales que sont l'inclusion sociale et la bonne gouvernance.

## 1. OBJECTIFS COMMUNAUTAIRES DE COOPÉRATION

### 1.1. Objectifs généraux

En vertu de l'**article 177 du traité instituant la Communauté européenne**, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise:

- le développement économique et social durable des pays en développement,
- l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale,
- la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

La politique de la Communauté dans ce domaine contribue à l'**objectif général** de développement et de consolidation de la démocratie et de l'État de droit, ainsi qu'à l'objectif du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La coopération au développement est multidimensionnelle et vise à la croissance équitable pour tous, au renforcement des capacités, notamment institutionnelles, et au développement du secteur privé; elle œuvre en faveur des services sociaux, de l'environnement, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme.

Sur la base de l'article 179 du même traité, un nouvel instrument de financement de la coopération au développement adopté en décembre 2006 (règlement (CE) n° 1905/2006) **Communauté européenne** habilite la Communauté à mener des actions de coopération économique, financière et technique avec des pays tiers, complémentaires de celles qui sont menées par les États membres et cohérentes avec la politique de développement de la Communauté. La politique de la Communauté dans ce domaine contribue à l'objectif général de développement et de consolidation de la démocratie et de l'État de droit, ainsi qu'à l'objectif du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Dans leur déclaration sur la politique de développement de la Communauté européenne du 10 novembre 2000, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne se concentrent sur un nombre limité de domaines, choisis sur la base de leur incidence sur la réduction de la pauvreté, auxquels les actions communautaires apportent une valeur ajoutée. Il s'agit du lien entre le commerce et le développement, de l'aide à l'intégration et à la coopération au niveau régional, de l'aide aux politiques macroéconomique, des transports, de la sécurité alimentaire, du développement rural durable et du renforcement des capacités institutionnelles, notamment concernant la bonne gouvernance et l'État de droit. À chaque étape de la coopération, la Communauté doit tenir compte de *préoccupations transversales*, à savoir la promotion des droits de l'homme, l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits des enfants et l'environnement.

Cette déclaration a fait place à une nouvelle déclaration commune, «**Le consensus européen pour le développement**», adoptée par le Conseil en novembre 2005, qui prévoit un cadre commun d'objectifs, de valeurs et de principes que l'Union (l'ensemble des 25 États membres et la Commission) soutient et défend en tant qu'actrice et partenaire internationale. Cette nouvelle déclaration traduit le consensus de plus en plus vaste qui émerge concernant les objectifs du Millénaire pour le développement, le contexte sécuritaire international et les effets de plus en plus marqués de la mondialisation. Elle fait du développement un volet essentiel de l'action extérieure de l'Union européenne, sur le même plan que la politique étrangère et de sécurité commune et la politique commerciale, et souligne la nécessité d'instaurer des liens entre elles et d'autres domaines connexes, tels que la migration, l'environnement et l'emploi. La nouvelle politique communautaire de développement fait de l'éradication de la pauvreté sa préoccupation essentielle et souligne l'importance de la bonne

gouvernance, des droits de l'homme, de la démocratie, de l'environnement et de la gestion durable des ressources, de la croissance économique et du développement des échanges, de la sécurité alimentaire, de la cohésion sociale et de la lutte contre les inégalités. Elle reconnaît que **les relations de l'Union européenne avec chaque partenaire extérieur sont uniques et nécessitent une «articulation» spécifique des politiques** d'aide, commerciale et autres, adaptée aux besoins de chaque partenariat.

## **1.2. Objectifs spécifiques concernant plus particulièrement l'Amérique latine et le Brésil**

Concernant les pays d'Amérique latine, les objectifs généraux définis à l'article 177 sont confirmés et réitérés dans divers documents généraux et spécifiques<sup>1</sup>, dans lesquels la CE souligne notamment la dimension humaine du développement et la grande importance qu'elle attache aux droits de l'homme, à la démocratisation, à la bonne gouvernance, à la protection de l'environnement, à la libéralisation des échanges et à l'intensification de la dimension culturelle, notamment dans le cadre de l'objectif général de promotion de la diversité culturelle.

En outre, les pays d'Amérique latine font l'objet d'orientations importantes décidées lors de réunions au sommet des chefs d'État ou de gouvernement de l'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Union européenne. Les sommets tenus jusqu'ici (Rio de Janeiro en juin 1999, Madrid en mai 2002, Guadalajara en mai 2004 et Vienne en mai 2006) ont mis en évidence un certain nombre de valeurs politiques convergentes entre l'Union et la région. Le sommet de Vienne a confirmé les deux thèmes prioritaires au cœur des débats, à savoir l'intégration régionale et la cohésion sociale en Amérique latine.

Au niveau bilatéral, les principaux objectifs de la coopération communautaire sont définis dans l'accord-cadre de coopération entre l'UE et le Brésil<sup>2</sup>, signé en 1992, et dans l'accord-cadre de coopération entre l'UE et le Mercosur, de 1995, qui visait à préparer une association entre les deux régions. Le Brésil et la CE ont également convenu d'intensifier leur coopération dans les domaines de la recherche et du développement et ont signé un accord de coopération scientifique et technologique en janvier 2004, ouvrant la voie à la participation du Brésil aux programmes-cadres de recherche de l'Union européenne.

La communication intitulée «Un partenariat renforcé entre l'Union européenne et l'Amérique latine», adoptée en décembre 2005, soulignait l'influence de plus en plus grande du Brésil et indiquait que 1) le Brésil nécessitait un traitement particulier en raison du rôle important qu'il joue sur la scène régionale et que 2) les maigres structures du dialogue bilatéral de l'Union, sans dimension politique, avec le Brésil n'étaient plus adaptées à l'évolution rapide du pays en tant que pôle économique et politique international.

Il convient de noter que le Brésil est admis au bénéfice de l'instrument de coopération au développement prévu dans le règlement (CE) No.1905/2006 du Parlement européen et du Conseil du Décembre 2006, établissant un instrument de financement de la coopération au développement.

---

<sup>1</sup> Communications de la Commission sur les relations entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes (COM(99) 105 final du 9 mars 1999, COM(2000) 670 final du 31 décembre 2000 et COM(2004) 220 final du 7 avril 2004) et règlement (CEE) n° 443/92 du Conseil du 25 février 1992 relatif à l'aide financière et technique et à la coopération économique avec les pays en développement d'Amérique latine et d'Asie.

<sup>2</sup> COM(92) 209 du 30 juin 1992.

## 2. LES GRANDES LIGNES DU PROGRAMME POLITIQUE DU BRÉSIL

Le président sortant, M. Luiz Inácio «Lula» da Silva, qui avait presque atteint le minimum requis de 50 % des voix au premier tour des élections présidentielles (qui lui aurait permis de remporter ces élections haut la main), a été réélu au second tour, en octobre 2006, à une grande majorité. Il est issu du parti des travailleurs brésiliens et fut élu pour la première fois en 2003, à l'issue des huit ans de règne de l'ancien président, Fernando Henrique Cardoso.

En vertu de la Constitution de 1988, le président nouvellement élu doit soumettre un programme pluriannuel (*Plano Plurianual- PPA*) au Congrès au début de son mandat. Ce document esquisse dans les grandes lignes la politique du gouvernement et l'affectation des dépenses publiques pour les quatre années à venir.

Le PPA de 2004-2007, intitulé «Plano Brasil de Todos» et approuvé par le Congrès brésilien en août 2003, fixait les objectifs généraux en matière de développement suivants:

1. l'inclusion sociale et la réduction des inégalités sociales;
2. la croissance économique propice à un environnement durable pourvoyeuse d'emplois et de revenus, et la réduction des inégalités régionales;
3. la promotion et l'approfondissement de la responsabilisation des citoyens et le renforcement de la démocratie.

Pour chacun de ces objectifs généraux, le gouvernement a déterminé un ensemble de «défis» à relever ou de résultats (cf. annexe 1) à atteindre dans plusieurs domaines, au moyen de 374 programmes qui envisagent 4 300 mesures. Le PPA a consacré 60 % des fonds au premier objectif (la dimension sociale de la stratégie), ce qui démontre la grande priorité accordée au programme d'inclusion sociale. Environ 36 % des fonds ont été assignés au deuxième objectif (couvrant les dimensions économique, régionale et environnementale) et les 4 % restants au troisième objectif.

Quoi qu'il en soit, l'application des grandes lignes du PPA dépend dans une grande mesure du soutien du Congrès brésilien, où les coalitions sont instables et susceptibles de restreindre les capacités du gouvernement à mener le PPA à bien.

## 3. ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Le Brésil est le **cinquième plus grand pays** du monde, que ce soit en termes de superficie (8,5 millions de km<sup>2</sup>) ou de population (estimée à 182 millions d'habitants en 2004). Sa population est essentiellement jeune<sup>3</sup> et se concentre principalement le long de la côte atlantique des États du Sud-Est et du Nord-Est. Depuis environ 1970, l'émigration du Nord-Est vers le Sud-Est est intense, de même que des zones rurales vers les zones urbaines<sup>4</sup>.

Le Brésil est un pays à revenus intermédiaires: son PIB atteignait 604 milliards de dollars en 2004, soit 3 326,21 dollars par habitant. Il s'agit d'une puissance économique importante qui émerge sur la scène internationale et qui, selon plusieurs études récentes, pourrait devenir l'une des plus grandes économies du monde d'ici 2050.

---

<sup>3</sup> 62 % des Brésiliens ont moins de 29 ans.

<sup>4</sup> En 1940, 31 % des Brésiliens vivaient en ville. Aujourd'hui, ce pourcentage atteint 81 %.

### **3.1. La situation politique**

#### ***Contexte national***

Le Brésil est une république fédérale composée de 26 États, d'un district fédéral (Brasília) et de 5 560 municipalités. Il s'agit d'une démocratie représentative, dont le président agit en tant que chef de l'État et du gouvernement fédéral. Tous les organes législatifs et exécutifs, aux niveaux fédéral, des États et municipal, sont élus pour quatre ans. L'organe législatif fédéral est le Congrès national, composé du Sénat fédéral et de la Chambre des représentants (Chambre des députés). Chaque État dispose d'un corps législatif et d'un gouverneur directement élu, qui préside l'exécutif de son État et en désigne les membres. La Constitution garantit un pouvoir judiciaire indépendant.

Aujourd'hui, le Brésil est une démocratie stabilisée, pourvue d'un système politique et institutionnel bien étoffé. Pourtant, il présente toujours certaines limites susceptibles de nuire à la gouvernance, aux droits de l'homme et à la sécurité des citoyens. Parmi les défis les plus importants à relever figurent:

- a) la difficulté de constituer des majorités parlementaires stables dans le cadre du système politique actuel, qui engendre toute une série de problèmes qui entravent l'exercice plein et entier des compétences législatives et exécutives;
- b) la relative fragilité des liens entre les trois niveaux de pouvoir (fédéral, des États et municipal), qui entrave la formulation et la mise en œuvre de politiques et de réformes d'envergure nationale, la promotion de l'intégration nationale et l'encouragement du développement équilibré des diverses régions;
- c) la corruption omniprésente<sup>5</sup> et l'affectation illégale des finances publiques;
- d) la complexité juridique et réglementaire et la nécessité d'améliorer le fonctionnement du système judiciaire et l'efficacité de l'administration publique et de permettre aux citoyens et aux acteurs économiques d'exercer pleinement leurs droits;
- e) la nécessité d'améliorer l'application effective de la législation existante dans le domaine des droits de l'homme. Le recours abusif à la force par les forces de l'ordre, l'accès limité des pauvres et des populations vulnérables à la justice et les atteintes à l'encontre des indigènes sont d'autres sources de préoccupation majeures<sup>6</sup>;
- f) la violence<sup>7</sup>, particulièrement présente dans les grandes villes et fréquemment associée au trafic de drogues et à l'exclusion sociale, créant un fort sentiment d'insécurité chez les citoyens.

#### ***Contexte régional et international***

Ces dernières années, la politique étrangère du Brésil s'affirme de plus en plus: le pays joue un rôle actif dans des forums multilatéraux et se pose en représentant des pays émergents et en ardent défenseur des pays pauvres, en particulier africains.

---

<sup>5</sup> En 2004, Transparency International classait le Brésil à la 59<sup>e</sup> place sur 146 pays dans son Indice de perception de la corruption.

<sup>6</sup> Cf. également les considérations de la Commission des droits de l'homme des Nations unies sur le deuxième rapport périodique du Brésil (CCPR/C/BRA/CO/2).

<sup>7</sup> Au Brésil, un homicide a lieu environ toutes les 12 minutes.

Dans le cadre de la réforme des Nations unies, le Brésil fait intensément pression pour obtenir un siège permanent au Conseil de sécurité, à l'instar de l'Allemagne, de l'Inde et du Japon, avec lesquels il forme le G4. Le pays défend également activement la suppression des subventions agricoles, dans le cadre du G20 au sein de l'OMC. Il dirige par ailleurs la force de maintien de la paix en Haïti.

Le Brésil partage la même opinion que l'Union européenne sur de nombreux grands enjeux planétaires. Ils estiment tous deux que le développement durable est plus facile à atteindre dans un monde multipolaire et que l'intégration régionale est le meilleur moyen de garantir la prospérité et la paix. Ils partagent également le même avis sur d'autres questions d'intérêt multilatéral, telles que la lutte contre la pauvreté, les changements climatiques, la paix et la sécurité.

Au niveau régional, le gouvernement entend renforcer le rôle prépondérant du Brésil en tant qu'acteur sud-américain et intervenir dans les crises et les différends dans les pays limitrophes ou entre eux de manière à promouvoir la stabilité régionale. Pour ce faire, il soutient les divers processus d'intégration sur le sous-continent. Le Brésil joue un rôle politique de premier plan au sein du Mercosur – et dans le cadre des négociations d'association entre le Mercosur et l'Union européenne: il milite en faveur de la négociation d'accords de libre-échange avec des pays tiers et de l'extension du Mercosur. Le Brésil est également un défenseur actif de la Communauté sud-américaine des nations<sup>8</sup>. Néanmoins, la position du Brésil en tant que première puissance régionale a été mise à mal récemment par divers événements: les avoirs de Petrobras, estimés à 1,5 milliard de dollars, ont été expropriés de la Bolivie, le Brésil se montre incapable d'arbitrer le différend qui oppose l'Argentine et l'Uruguay, partenaires du Mercosur, concernant les papeteries, et le président vénézuélien, Hugo Chavez, gagne de plus en plus en popularité.

Le Brésil entretient des relations bilatérales privilégiées avec les pays limitrophes et a signé des accords commerciaux avec la Communauté andine et le Mexique. Il a également diversifié ses contacts bilatéraux: il a noué des liens plus étroits avec d'autres puissances régionales telles que l'Inde, la Chine, la Russie ou l'Afrique du Sud, mais aussi avec des pays arabes ou africains. Le Brésil maintient par ailleurs des relations saines avec les États-Unis et l'Union européenne.

### **3.2. La situation économique et commerciale**

Tout au long des années 90, le pays a connu une croissance irrégulière et a été la proie de l'instabilité, de l'inflation et de l'inconstance macroéconomique. En 1994, le pays a adopté le *Plano Real* et est parvenu à juguler l'inflation et à ancrer sa devise, le real, au dollar, ce qui a entraîné une forte appréciation du real et a eu un effet défavorable sur la balance commerciale du Brésil. Les besoins financiers du pays ont augmenté, de même que sa dette extérieure.

En 1999, le gouvernement a négocié un programme d'ajustement budgétaire avec le FMI et a entamé un ensemble de réformes structurelles pour rétablir l'équilibre macroéconomique. Il a notamment adopté un système de change flottant pour le real, un programme ciblé sur l'inflation et une politique budgétaire stricte.

---

<sup>8</sup> La Communauté sud-américaine des nations a été fondée lors du troisième sommet des nations sud-américaines à Cuzco en décembre 2004. Cette nouvelle instance d'intégration régionale rassemble tous les pays du continent sud-américain, c'est-à-dire tous les pays du Mercosur et de la Communauté andine, ainsi que le Chili, le Suriname et la Guyane.



Le nouveau gouvernement, arrivé au pouvoir en 2003, maintient la stratégie macroéconomique prudente que le Brésil applique depuis 1999 et accorde toujours la priorité à la stabilité macroéconomique. Il s'est engagé à maîtriser fermement l'inflation et est parvenu à dégager de gros excédents primaires (plus de 4 % du PIB). Cette politique économique prudente a entraîné une forte baisse de la dette publique en pourcentage du PIB (ramenée à 51,8 %) et a permis au Brésil de ne pas devoir renouveler son accord avec le FMI et même de rembourser l'ensemble de ses dettes à l'institution financière internationale (15,5 milliards de dollars) en 2005, deux ans avant terme. Le pays a également atteint l'indice de risque le plus bas de son histoire. La structure de la dette du Brésil a également été améliorée: le pourcentage du total de la dette libellé en devises étrangères est à présent plus faible. En dépit de ces signes positifs, la dette publique reste un facteur de vulnérabilité de l'économie du pays.

Le degré de satisfaction des objectifs budgétaires atteint par le gouvernement est dû principalement à l'augmentation des recettes, c'est-à-dire à la hausse des charges fiscales<sup>9</sup>, et à la réduction des investissements publics. Les investissements privés, quant à eux, sont entravés par des taux d'intérêt élevés. Il s'ensuit que si le taux de croissance était élevé en 2004 (5,2 %), alimenté par des conditions économiques exceptionnellement favorables, l'économie a ralenti en 2005.

En 2004, l'économie brésilienne se classait à la 14<sup>e</sup> place dans le monde, même si sa part du commerce international restait limitée (0,9 %). Les services représentaient 75 % du PIB du pays, l'industrie 19 % et l'agriculture 6 %. Ces dernières années, le Brésil a enregistré des excédents commerciaux importants et ses exportations ont contribué à la croissance de son PIB; ses exportations concernent principalement les équipements de transport (notamment des automobiles et des avions<sup>10</sup>), la viande, le fer et l'acier. Le secteur agricole a enregistré d'importants gains de productivité, faisant du Brésil une grande puissance agricole<sup>11</sup>. En 2004, les principaux partenaires commerciaux du pays étaient l'Union européenne (26,8 %), à laquelle sont destinées 50 % de ses exportations agricoles, les États-Unis (21,9 %), l'Argentine (6,9 %), la Chine (6,9 %) et le Japon (3,7 %). Ces dernières années, l'Union européenne a enregistré de gros déficits commerciaux en faveur du Brésil.

Le Brésil est une destination de premier ordre pour les investissements européens, dont le niveau total dans le pays avoisine les 80 milliards d'euros (un tiers du total). En 2002, 52 % des investissements au Brésil provenaient de l'UE. Entre 1996 et 2002, les investissements se sont concentrés essentiellement dans le secteur tertiaire<sup>12</sup>.

Le Brésil importe du pétrole, mais pourrait subvenir seul à ses besoins d'ici la fin de 2005 étant donné l'ampleur des investissements récemment consentis dans ce secteur. La production de pétrole du pays est équivalente à celle du Koweït (1,8 million de barils par jour).

---

<sup>9</sup> Les recettes fiscales du Brésil représentent près de 35 % de son PIB.

<sup>10</sup> EMBRAER est un des leaders mondiaux dans le domaine de la conception, de la production et de la vente d'avions destinés aux marchés de l'aviation civile et de la défense.

<sup>11</sup> Le Brésil est le premier producteur et exportateur mondial de sucre, de café et de jus d'orange, le premier exportateur de tabac, de viande bovine et de volailles, et le deuxième exportateur de soja.

<sup>12</sup> En 2002, 56 % des investissements concernaient le secteur tertiaire (principalement la poste et les communications, l'électricité, le gaz et l'eau, le commerce et les finances), 40 % le secteur secondaire (principalement les produits alimentaires et les boissons, les véhicules automobiles, les produits chimiques et l'équipement électrique et électronique) et 4 % le secteur primaire (essentiellement le pétrole brut et le gaz naturel).

Au cours de la décennie écoulée, le Brésil s'est montré très actif sur le front du commerce extérieur. Au sein de l'OMC, il s'est efforcé d'améliorer l'accès de ses produits agricoles au marché. Par l'intermédiaire du Mercosur, il a récemment tenté de diversifier ses échanges en concluant des accords commerciaux préférentiels limités avec des pays tels que l'Inde et l'Afrique du Sud, accords qui sont venus s'ajouter aux accords de ce type existants et nouveaux avec de nombreux pays d'Amérique latine. Il prévoit de conclure des accords de ce type avec le Maroc et l'Égypte. Le Mercosur, quant à lui, est affaibli par des différends commerciaux entre le Brésil et l'Argentine en raison du déferlement des exportations brésiliennes vers ce pays.

### **3.3. La situation sociale**

Ces dix dernières années, les principaux indicateurs sociaux ont enregistré une amélioration. Le gouvernement actuel accorde une priorité élevée aux programmes de développement social. «*Fome Zero*» est la stratégie du gouvernement fédéral d'éradication de la pauvreté extrême, qui promet notamment la sécurité alimentaire et entend garantir les droits de la population la plus vulnérable. Dans ce contexte, le gouvernement a fusionné les programmes sociaux existants en un programme social d'octroi de fonds intitulé «*Bolsa Familia*», qui octroie aux familles les plus défavorisées des subventions et un accès commun aux services sociaux de base (par ex. une assistance sociale et dans les domaines de la santé, de l'alimentation, de l'enseignement). Les autorités s'efforcent également d'accroître l'efficacité du programme en améliorant le ciblage. Il leur reste cependant fort à faire pour éradiquer les inégalités rurales, urbaines, entre les hommes et les femmes et raciales et pour garantir à tous les groupes sociaux l'accès aux biens et aux services.

En 2004, l'indice de développement humain du Brésil classait le pays à la 72<sup>e</sup> place sur 177 pays, une position relativement modeste comparée au degré de développement économique et de sophistication technologique du pays. Selon le rapport de suivi des OMD au Brésil (septembre 2004), en 2002, le pays comptait 52,3 millions de pauvres, soit 30,6 % de la population, tandis que la pauvreté extrême touchait 11,6 % de la population, soit 20 millions de personnes. Le Brésil reste une des sociétés les plus inégalitaires au monde: les 20 % les plus pauvres sont à l'origine de 4,2 % des revenus et de la consommation du pays. Depuis 1990, le coefficient Gini se situe à 0,57 (1 correspondant à l'inégalité maximale) et est un des plus élevés au monde, ce qui signifie que la répartition de la richesse et des revenus reste très mal équilibrée.

Les plus pauvres de la société brésilienne se trouvent généralement dans la région du Nord-Est<sup>13</sup>. En 2002, 25,2 % de ses habitants se trouvaient dans une situation d'extrême pauvreté ou d'indigence. Il n'en reste pas moins que certaines autres régions du pays, notamment aux alentours ou à l'intérieur des grandes villes, font état de plus en plus de pauvres et de nécessiteux. À titre d'exemple, 5,2 % des habitants du Sud-Est se trouvaient également dans une situation d'extrême pauvreté ou d'indigence en 2002. En réalité, la pauvreté aujourd'hui touche la plupart des régions du pays, même si elle se concentre principalement dans les zones métropolitaines et dans les régions agricoles en déclin. L'inégalité au Brésil est également liée à l'origine ethnique: 65 % des 10 % les plus pauvres sont noirs ou mulâtres, tandis que 86 % des 1 % les plus riches sont blancs.

---

<sup>13</sup> Les États septentrionaux de Maranhão et de Piauí présentent un PIB par habitant comparable à celui du Mozambique ou du Sénégal, alors que les États méridionaux de São Paulo et de Rio de Janeiro pourraient figurer parmi les 30 pays les plus riches de la planète.

Ces dernières années, l'accès à l'enseignement s'est amélioré<sup>14</sup>, mais il reste des déséquilibres régionaux entre le Nord-Est et le Sud et le Sud-Est, surtout dans l'enseignement supérieur. Le taux d'alphabétisation des jeunes Brésiliens est officiellement élevé (96,3 % des 15-24 ans en 2002), mais l'analphabétisme de la population de plus de 15 ans reste élevé (12 % en 2002).

Les indicateurs de santé ont également enregistré une amélioration. Les politiques publiques ont eu une incidence sur la chute du taux de mortalité infantile (36 pour 1000 en 2003), mais il est encore possible de réduire davantage la mortalité post-natale, principalement dans les régions du Nord et du Nord-Est. En 2002, le Brésil a consacré 7,9 % de son PIB à la santé, un niveau proche de la moyenne de l'OCDE (8,72 %). Selon l'UNAIDS, 650 000 Brésiliens seraient atteints du VIH. La réponse du pays à l'épidémie bénéficie d'un fort soutien politique: le droit national garantit l'accès de tous aux soins, notamment aux antirétroviraux. La lutte contre le VIH/sida est inscrite en tant que question transversale dans la programmation. Dans ce cadre, l'objectif est d'analyser le programme politique du gouvernement concernant le virus et la santé génésique en particulier, et l'importance de l'enjeu au Brésil.

Le gouvernement brésilien a pris des initiatives pour combattre les inégalités entre les hommes et les femmes et les inégalités raciales et, pour ce faire, a mis en place en 2003 un Secrétariat spécial œuvrant en faveur de l'égalité raciale (le Seppir) et a adopté des mesures générales en faveur des *Quilombos*, des Noirs et des indigènes. Il a également adopté un programme national d'égalité entre les hommes et les femmes pour promouvoir l'accès équitable au travail et aux droits civils, à l'enseignement et aux soins de santé et combattre la violence à l'encontre des femmes.

Entre 2004 et le premier semestre de 2005, le taux de chômage est passé de 12,3 % à 10,3 %. Celui des femmes en 2005 était cependant 1,6 fois plus élevé que celui des hommes, ce qui représente la plus grande inégalité entre les sexes<sup>15</sup> des pays de l'Amérique latine. Le chômage des 18-24 ans a reculé, quant à lui, de 23,7 % à 21,6 %, mais il reste élevé. Si la baisse du taux de chômage est encourageante, la création d'emplois reste un défi important pour le Brésil. Le travail forcé, surtout celui des enfants<sup>16</sup> et dans le secteur agricole, et l'exploitation sexuelle sont préoccupants. Le gouvernement a fait de la lutte contre la traite des êtres humains une priorité nationale.

Le Brésil ne produit, ni de feuille de coca, ni de pavot. La cocaïne est produite principalement dans les pays voisins<sup>17</sup>. Toutefois, selon le bureau régional de l'ONUDC au Brésil, la cocaïne transite par le Brésil, qui sert de plaque-tournante, essentiellement pour la cocaïne, laquelle est principalement destinée à l'Europe et aux États-Unis. Cette situation a entraîné une hausse du marché intérieur de cette drogue.

L'accès aux terres est une question sensible au Brésil. On estime qu'un pour cent des propriétaires terriens brésiliens possède la moitié du total des terres fertiles. La réforme foncière est à l'ordre du jour du gouvernement actuel et vise à installer 430 000 familles entre 2003 et 2007. Toutefois, à la mi-2005, seules 59 000 familles étaient installées par an en moyenne. Cet accès a en outre toujours été considéré comme indispensable à la survie des

---

<sup>14</sup> En 2002, 93,8 % des enfants de 7 à 14 ans suivaient l'enseignement primaire, 40 % des enfants de 15 à 17 ans suivaient l'enseignement secondaire et 9,8 % des adolescents poursuivaient des études.

<sup>15</sup> En politique, les femmes sont également sous-représentées: elles n'occupaient que 9 % du nombre total de sièges au Parlement en 2004.

<sup>16</sup> Selon l'OIT, en 2002, 450 000 enfants étaient employés en tant que domestiques.

<sup>17</sup> Les autorités brésiliennes estiment qu'environ 60 % de la cocaïne à destination du Brésil ou en transit par ce pays provient de la Colombie, 30 % de la Bolivie et 10 % du Pérou.

indigènes (représentant 0,2 % de la population<sup>18</sup>, ils se répartissent en 215 tribus et vivent pour la plupart dans la région amazonienne) et des peuples «traditionnels». La Constitution de 1988<sup>19</sup> consacre leur droit à posséder leur terre. Cependant, en dépit de gros efforts, on est encore loin de la délimitation de toutes les terres indigènes, objectif inscrit dans la Constitution.

### 3.4. L'environnement

L'environnement au Brésil est un des plus riches de la planète. La richesse naturelle du pays comprend non seulement les denses forêts tropicales humides de l'Amazonie, mais aussi les importants biomes de la savane brésilienne, le Cerrado<sup>20</sup>, la brousse aride de la Caatinga, la forêt atlantique, les plaines de la Pampa et les zones humides du Pantanal. Une grande partie de la faune et de la flore du Brésil est unique en son genre; l'écosystème du pays renferme plus de 15 % des espèces végétales et animales connues<sup>21</sup>. Le Brésil détient également 12 % des réserves d'eau douce de la planète.

Selon le ministère de l'environnement, la valeur des services écologiques que rendent les écosystèmes du Brésil (dans le sens où ils protègent la grande biodiversité et retiennent le carbone) s'élève à plusieurs trillions d'euros par an. Aussi, le Brésil a un rôle stratégique de premier plan à jouer à l'échelle planétaire, rôle que le pays assume si l'on en juge par son adhésion à plusieurs conventions internationales sur les enjeux environnementaux (biodiversité, changements climatiques et protocole de Kyoto, désertification, espèces menacées d'extinction, etc.) et par sa participation active à des conférences internationales sur l'environnement.

À la suite de la conférence sur l'environnement et le développement organisée en 1992 à Rio et à l'issue de vastes consultations au niveau intérieur, le pays a élaboré l'*Agenda 21 brésilien* pour redéfinir son modèle de développement. Ce programme introduit la notion de durabilité. Les grandes priorités de ce document ont été insérées dans le PPA 2004-2007. Quoi qu'il en soit, bien que le Brésil dispose d'un programme environnemental ambitieux et d'une grande panoplie de lois en la matière, leur application effective laisse encore à désirer.

Bien que le ministère de l'environnement s'efforce de faire de la défense de l'environnement une question horizontale à prendre en compte dans toutes les politiques publiques importantes, les autres ministères considèrent toujours cette question comme une entrave à la croissance économique.

Le bassin amazonien du Brésil mérite une attention particulière, car il couvre une superficie de 6,5 millions de km<sup>2</sup>, c'est-à-dire environ 60 % du territoire national. C'est également un des écosystèmes les plus riches en biodiversité de la planète, qui joue un rôle important dans le cycle du globe. L'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO indique une perte moyenne annuelle de 13 500 km<sup>2</sup> entre 1990 et 2005 et de 18 000 km<sup>2</sup> entre 2000 et 2005 en Amazonie. Plusieurs projets sont mis en œuvre pour freiner la déforestation, notamment le programme de protection de l'Amazonie et le programme en faveur de la

---

<sup>18</sup> Source: FUNAI. Ce pourcentage ne concerne que les indigènes des villages. Quelque 100 000 à 190 000 indigènes vivent en dehors des terres indigènes, principalement dans les villes. Cinquante-trois tribus de plus ont demandé une reconnaissance formelle en tant que peuples indigènes.

<sup>19</sup> Le Brésil a également ratifié la convention 169 de l'OIT en juillet 2002.

<sup>20</sup> Dans le Cerrado, la période de pluies intenses dure cinq mois et est suivie d'une période sèche durant les sept mois restants. Cette région présente un large éventail de paysages variés: des prairies et des broussailles, mais aussi des forêts et une brousse plus denses.

<sup>21</sup> Si l'on établissait un classement des pays en matière de biodiversité, le Brésil occuperait la première place pour les amphibiens, la troisième pour les oiseaux et la quatrième pour les mammifères et les reptiles.

durabilité de l'Amazonie<sup>22</sup>. La déforestation dans cette région et ailleurs au Brésil<sup>23</sup> résulte principalement de la pression économique (l'extension de la superficie consacrée à l'agriculture et des infrastructures, telles que le réseau routier et les barrages, pour rendre le transport de marchandises plus efficace, l'exploitation forestière dans la région amazonienne, le tourisme dans le Pantanal ou dans la forêt atlantique, etc.) et de l'urbanisation.

La déforestation et la forte expansion de l'agriculture à grande échelle (notamment la culture du soja, du maïs et d'autres grains), dans laquelle le recours à des semences génétiquement modifiées a crû rapidement ces dernières années<sup>24</sup>, et de l'élevage de bétail ont entraîné un recul de la biodiversité sur de vastes superficies. En outre, la déforestation est à l'origine d'environ 60 % des émissions de gaz à effet de serre du Brésil et de plus de 3 % de celles du monde entier.

Les changements climatiques sont susceptibles de nuire aux écosystèmes naturels du Brésil, augmentant ainsi les risques de perte de biodiversité et pour les secteurs liés à la production primaire. Les ressources en eau sont menacées dans nombre de régions. La santé des hommes et leurs habitations sont également vulnérables, surtout dans les plaines côtières et dans les régions défavorisées sur les plans socio-économique et environnemental. Certains indices laissent penser que les changements climatiques et la déforestation risquent d'altérer grandement le système hydrologique de l'Amazonie et d'avoir des conséquences catastrophiques pour la forêt humide et l'ensemble de la région.

La dégradation de la qualité des ressources en eau est un autre problème grave dû en partie au recours intensif aux engrais et aux pesticides, faiblement contrôlé, et en partie aux problèmes découlant du manque d'installations sanitaires de base et de la pollution issue d'autres sources (eau résiduaire industrielle insuffisamment traitée, accidents, etc.). Dans les zones de production agricole intensive, cette situation pose de graves problèmes d'érosion des sols, de sédimentation des cours d'eau et de contamination et de baisse de niveau des rivières souterraines. La déforestation au niveau des sources des cours d'eau entraîne également la dégradation de ceux-ci.

Récemment, le secrétariat des ressources en eau du ministère de l'environnement a publié son programme annuel de gestion des ressources en eau, qui s'attaque aux problèmes susmentionnés.

Un autre gros problème au Brésil est la pollution urbaine. Dans de nombreux cas, la forte migration de la campagne vers la ville ces dernières décennies a entraîné une croissance explosive et effrénée, qui n'a pas été accompagnée du développement nécessaire des infrastructures de base. Les niveaux de pollution atmosphérique sont élevés dans les grandes villes, essentiellement en raison des embouteillages et de la concentration des activités industrielles. Les problèmes liés au manque d'installations sanitaires sont parfois pires dans les villes moyennes et de petite taille que dans les grandes métropoles, lesquelles disposent de plus de moyens pour y faire face.

---

<sup>22</sup> Ce programme prévoit des politiques de gestion de l'environnement, d'aménagement du territoire, de production durable, d'inclusion sociale, d'infrastructures et un nouveau modèle de financement permettant des politiques générales de développement durable.

<sup>23</sup> La forêt le long de la côte atlantique est la plus menacée. Il ne reste que 8 % de sa superficie initiale.

<sup>24</sup> Le gouvernement actuel a fait passer une loi qui autorise la production et le commerce des cultures génétiquement modifiées et en définit le cadre.

## 4. APERÇU DE LA COOPÉRATION COMMUNAUTAIRE ANTÉRIEURE ET ACTUELLE, DE LA COORDINATION ET DE LA COHÉRENCE

### 4.1. Aperçu de la coopération communautaire antérieure et actuelle

La CE soutient des projets de coopération en matière de développement au Brésil grâce à la coopération bilatérale, mais aussi au titre de diverses lignes budgétaires thématiques et dans le cadre de ses programmes de coopération régionale. À la mi-2005, la coopération communautaire avec le pays soutenait des projets pour un montant total de quelque 180 millions d'euros<sup>25</sup>.

La coopération de la CE avec le Brésil **n'a fait l'objet d'aucune évaluation globale récente**. Aussi les commentaires ci-dessous sont-ils fondés essentiellement sur les conclusions des évaluations régulières des projets, qu'elles soient externes ou effectuées par la délégation, et sur celles d'évaluations régionales et thématiques récentes<sup>26</sup>. La Cour des comptes européenne s'est penchée récemment sur le volet environnemental de la coopération au développement au Brésil. Ses premières conclusions soulignent l'importance de la contribution communautaire pour le contrôle de la déforestation et le développement durable de la forêt humide d'Amazonie, compte tenu des conséquences de la dégradation de ce biome sur la planète et du fait que les liens entre la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement et entre cette dernière et la bonne gouvernance et la répression sont bien pris en considération. La Cour observe que la mise en œuvre des projets connaît des problèmes dignes du gros défi qu'ils relèvent et considère que, dans ces conditions, **seule une aide continue est à même de garantir la durabilité** à long terme.

#### Coopération bilatérale

Près de 64 millions d'euros ont été consacrés à la coopération bilatérale entre la CE et le Brésil pour la période 2002-2006. Treize millions d'euros (20,3 % du budget) avaient été attribués à des projets de réforme des administrations fiscale et publique et à des projets dans le domaine des droits de l'homme avant l'adoption en août 2002 de la stratégie de coopération communautaire pour le Brésil. Cette stratégie a octroyé une enveloppe supplémentaire de 51 millions d'euros en faveur de trois priorités: la réforme économique (30 millions d'euros, soit 47 % du budget indicatif), le développement social (15 millions d'euros, soit 23 %) et l'environnement (six millions d'euros, soit 9 %).

La mise en œuvre du DSP 2002-2006 a été entravée par de lourdes contraintes administratives dues aux conflits entre les cadres juridique et réglementaire de l'Union européenne et du Brésil utilisés pour gérer les projets de coopération bilatérale et exacerbés par l'entrée en vigueur du nouveau règlement financier communautaire en 2003 et la modification des procédures brésiliennes de gestion des projets financés par des apports extérieurs en 2004<sup>27</sup>.

Au cours de la première moitié de la période de programmation, la délégation s'est essentiellement efforcée de trouver une solution aux incompatibilités réglementaires, et elle n'est parvenue à les résoudre qu'à la mi-2005, ce qui explique les gros retards dans

---

<sup>25</sup> Ce montant englobe tous les projets de coopération, excepté ceux financés dans le cadre des PC5 et PC6 et dans le cadre d'Erasmus Mundus (cf. également annexe 4).

<sup>26</sup> Amérique latine (2005), Mercosur (2004), Amérique latine et Asie – règlement n° 443/92 (2002), environnement (2004), forêts (2002) et organisations non gouvernementales (ONG) (2002).

<sup>27</sup> La coopération fait à présent l'objet de procédures administratives semblables à celles utilisés pour approuver les prêts extérieurs. Les conventions ne peuvent être signées qu'à l'issue de longues consultations avec diverses agences et qu'après l'inscription des projets dans le programme pluriannuel (PPA) et dans le budget.

l'approbation et la mise en œuvre des nouveaux projets. La situation au début de 2006 peut se résumer comme suit:

- les projets de réforme des administrations fiscale et administrative et ceux menés dans le domaine des droits de l'homme (13 millions d'euros) ont été entamés en 2004 grâce aux ressources propres des bénéficiaires. Toutefois, en raison de procédures internes, les moyens financiers communautaires n'ont pas été débloqués avant le mois de mai 2005. Ces projets portent sur des domaines considérés comme stratégiques par le gouvernement brésilien et leurs résultats jusqu'ici sont jugés largement satisfaisants et d'excellente qualité par les participants et les organismes bénéficiaires, surtout en termes de renforcement des capacités et de promotion des échanges entre l'Union européenne et le Brésil;
- les crédits des projets de coopération économique (30 millions d'euros) ont été engagés comme prévu (huit millions d'euros en 2003 et 22 millions d'euros en 2005), mais leur utilisation a été retardée par les difficultés administratives susmentionnées: le premier projet a débuté en juin 2005 et le deuxième devrait commencer à la mi-2006. Il est donc encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives de leurs résultats;
- quant aux projets restants, les crédits d'un projet de réhabilitation urbaine (7,5 millions d'euros) ont été engagés en décembre 2005 et les crédits de deux autres, concernant le développement social dans les zones rurales (7,5 millions d'euros) et la conservation de l'environnement (six millions d'euros), devraient l'être courant 2006.

D'autres projets relevant de périodes de programmation antérieures et portant sur divers enjeux sociaux et environnementaux étaient déjà mis en œuvre au début de 2002: quatre projets sociaux (dotés d'une enveloppe communautaire totale de 14,4 millions d'euros) ont été achevés en 2004-2005. Trois d'entre eux (13,5 millions d'euros) visaient à améliorer les conditions de vie des pauvres des bidonvilles de Rio de Janeiro et de São Paulo et portaient essentiellement sur l'amélioration des services sociaux de base (approvisionnement en eau, installations sanitaires, logement, etc.) et sur la promotion des activités génératrices de revenus (crédits d'aménagement d'habitations et de création de microentreprises, formations en gestion, en marketing, en informatique, services de conseils en gestion et en droit, etc.). Le quatrième projet (0,9 million d'euros) offrait des formations dans le domaine de la biotechnologie moléculaire à l'intention du personnel médical de l'hôpital de São Rafael, à Salvador (État de Bahia). Si ces projets n'ont fait l'objet d'aucune évaluation officielle, leur suivi démontre qu'ils ont atteint pour l'essentiel les résultats escomptés. Les bénéficiaires directs et indirects se sont en outre déclarés satisfaits de la qualité des résultats et les municipalités et les autres acteurs s'efforcent de garantir la continuité des activités des projets sans le financement communautaire. Les méthodes et les pratiques conçues dans le cadre des projets sont, quant à elles, reproduites dans d'autres bidonvilles.

### **Analyse par domaine / autres instruments**

Le domaine qui a absorbé **le plus de moyens financiers est l'environnement**, principalement dans le cadre du programme pilote de protection des forêts humides du Brésil (PPG-7). En octobre 2005, les engagements de financement s'élevaient en tout à plus de 350 millions d'euros, dont 85 % provenaient de partenaires communautaires<sup>28</sup>. Le PPG-7 est le plus vaste programme de coopération internationale à s'attaquer à un problème environnemental aux dimensions planétaires. La stratégie de mise en œuvre repose sur l'instauration de partenariats à plusieurs niveaux différents avec, par exemple, des autorités

---

<sup>28</sup> La CE (65 millions d'euros), l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Italie et la France.

fédérales, des États et des municipalités, des organisations de la société civile et du secteur privé. Le PPG-7 a pour objectif i) de concilier le développement économique durable et la conservation des forêts tropicales, ii) de préserver la biodiversité des forêts, iii) de réduire la part des émissions de gaz à effet de serre produite par les forêts tropicales brésiliennes et iv) de servir d'exemple de coopération entre les pays industrialisés et les pays en développement pour résoudre des problèmes environnementaux. Le programme couvre un large éventail de projets, répartis en cinq grands domaines thématiques: expérimentation et démonstration, préservation des zones protégées, renforcement des institutions et des capacités, recherche appliquée et ciblée et enseignements tirés et diffusion des résultats.

Plusieurs projets environnementaux de moindre envergure financés dans le cadre des programmes de protection de l'environnement et des forêts et associant la société civile ont également obtenu d'excellents résultats en termes de promotion de la protection de la nature et des alternatives économiques durables. À l'heure actuelle, huit projets ont été sélectionnés par l'intermédiaire d'appels de propositions, dotés d'une enveloppe communautaire d'environ 16,5 millions d'euros. La plupart concernent la région amazonienne et, dans une moindre mesure, la forêt atlantique.

**Le développement social est la deuxième priorité** en termes de financement et fait essentiellement l'objet de projets de coopération décentralisés avec des ONG, axés sur la réduction de la pauvreté, la défense des droits de l'homme, l'amélioration de la santé et la protection de l'environnement, mais aussi de projets de coopération bilatéraux. En octobre 2005, 37 projets étaient mis en œuvre en partenariat avec des ONG européennes collaborant avec des ONG locales (pour un montant total de 24 millions d'euros). Des partenariats ont été instaurés avec des acteurs locaux efficaces, qu'il s'agisse d'ONG ou de municipalités. Les projets de petite envergure présentent généralement une plus grande souplesse pour répondre à l'évolution de la situation. L'aide à la société civile est également un volet important de la coopération horizontale et régionale en cours.

**La coopération économique** est également un volet important de la coopération communautaire avec le Brésil. Dans ce contexte, elle prend essentiellement la forme d'une participation du Brésil à des programmes horizontaux tels que Al-Invest<sup>29</sup> ou le programme-cadre de recherche et développement de la CE<sup>30</sup>. Comme indiqué précédemment, deux grands projets bilatéraux, dotés d'une enveloppe communautaire de 30 millions d'euros, ont été approuvés en 2003 et en 2005 pour soutenir le développement et l'internationalisation des PME.

La CE a aussi débloqué des fonds en faveur de projets de coopération dans d'autres domaines, tels que l'enseignement (au travers de programmes horizontaux tels qu'ALFA<sup>31</sup> ou ALBAN<sup>32</sup>, mais aussi du programme Erasmus Mundus), le développement urbain (dans le cadre du programme régional URBAL) et la société de l'information (dans le cadre du programme

---

<sup>29</sup> Quinze des 45 *Eurocentros* régionaux d'Al-Invest se trouvent au Brésil, dont quelques-uns dans la région du Nord-Est.

<sup>30</sup> Dans le cadre du cinquième programme-cadre, le Brésil a participé à 46 projets, ce qui fait du Brésil de loin le plus important participant de l'Amérique latine.

<sup>31</sup> Les institutions brésiliennes ont participé à plus de la moitié des projets ALFA II. En outre, les étudiants brésiliens prennent activement part à Erasmus Mundus, ce qui fait du Brésil le plus important participant à ce programme, devant la Russie et les États-Unis (sans compter les étudiants qui bénéficient des divers volets nationaux d'Erasmus).

<sup>32</sup> Vingt-sept pour cent des 779 participants au programme d'enseignement supérieur ALBAN pour 2004-2005 étaient Brésiliens.



régional @lis<sup>33</sup> et des programmes-cadres de R&D). Des projets de renforcement des capacités institutionnelles et de modernisation de l'État ont également été approuvés, par exemple concernant la formation à la modernisation du régime fiscal brésilien.

### **Conclusions générales**

D'une manière générale, le Brésil recourt davantage aux lignes budgétaires thématiques/horizontales et aux instruments de coopération régionale qu'aux projets de coopération bilatéraux. L'expérience démontre qu'au Brésil, la participation de la société civile et des acteurs privés (ONG, universités, instituts technologiques, entreprises, etc.) à ces programmes et leur volonté d'instaurer des partenariats avec des acteurs européens ont produit de bons résultats aux niveaux local et sectoriel.

La coopération institutionnelle, qui met en scène les organismes publics, est entravée par des difficultés administratives et opérationnelles dues à des modifications procédurales. Si aucune solution viable n'est trouvée, il faudra recourir à d'autres moyens et à d'autres mécanismes offrant des solutions plus pratiques à la coopération bilatérale. Il faut envisager la possibilité de puiser dans les fonds de coopération bilatérale pour fournir des moyens supplémentaires spécifiques au Brésil pour compléter les instruments horizontaux et régionaux.

#### **4.2. Programmes des États membres de l'UE, de la BEI et d'autres donateurs**

Selon l'Agence brésilienne de coopération (ABC)<sup>34</sup>, l'aide publique au développement en faveur du Brésil a légèrement diminué entre 2001 et 2003 pour atteindre 243 millions d'euros (environ 296 millions de dollars) en 2003.

D'après l'ABC, sur les 88 projets de coopération en cours en août 2005, 35 portaient sur l'environnement, 18 sur l'agriculture, 7 sur l'industrie, 11 sur la santé, 6 sur le développement social et l'enseignement, 6 sur l'administration publique et un sur les transports. À cela s'ajoutaient 145 projets de coopération spécifiques mis en œuvre principalement dans les domaines suivants: le développement social et l'enseignement (80), l'agriculture (23), la formation professionnelle (8), l'environnement (7), la santé (7), les transports (5), l'égalité hommes-femmes (4), l'industrie (4) et l'administration publique (3). Quarante-cinq pour cent des projets et 55 % des projets spécifiques étaient concentrés dans les régions septentrionales et du Nord-Est.

En 2002-2003, **les plus importants donateurs** d'aide au développement au profit du Brésil étaient le **Japon** (174 millions de dollars) et **l'Allemagne** (75 millions de dollars). Les deux partenaires coopèrent au moyen de projets couvrant un large éventail de domaines (cf. également le tableau du CAD à l'annexe 5). Les priorités du Japon sont la préservation de l'environnement, l'amélioration de la compétitivité internationale, le développement régional et social pour corriger les inégalités interrégionales et la promotion de la coopération tripartite (cf. l'annexe 6 pour de plus amples informations).

Plusieurs États membres de l'Union européenne autres que l'Allemagne disposent de programmes de coopération avec le Brésil, qui visent pour la plupart le nord, le nord-est et le sud-est du pays et portent sur de nombreux domaines (cf. l'annexe 8 pour plus de détails).

---

<sup>33</sup> Vingt-six partenaires brésiliens participent au programme @lis et 9 des 19 projets de démonstration en cours sont mis en œuvre au Brésil.

<sup>34</sup>L'Agence brésilienne de coopération dépend du ministère des affaires étrangères.

Le Brésil est le premier bénéficiaire des prêts de la **BEI** octroyés en Amérique latine. Jusqu'à présent, la BEI lui a accordé 21 prêts pour un montant total d'un milliard d'euros, ce qui équivaut à quelque 52 % du total des prêts accordés en Amérique latine. Par ses prêts, la BEI soutient les investissements privés au Brésil, dont les plus gros sont ceux de Pirelli, de TIM, de Telefónica, d'Itaú-BBA, de Volkswagen, de Mercedes et de Veracel, et elle contribue également au gazoduc entre la Bolivie et le Brésil.

Au niveau multilatéral, la stratégie d'assistance de **la Banque mondiale** pour 2004-2007 esquisse un programme prévoyant pas moins de 6,1 milliards d'euros (environ 7,5 milliards de dollars) de financement au profit du Brésil. Son principal objectif est de rendre le Brésil plus équitable, plus durable et plus compétitif.

Les trois principaux objectifs des activités de la **BID** de 2004 à 2007 sont les suivants: a) œuvrer en faveur d'une croissance soutenue et stable propice à la durabilité environnementale, b) réduire la pauvreté, promouvoir l'inclusion sociale et améliorer l'équité sociale et régionale et c) soutenir le renforcement institutionnel et promouvoir la démocratie et la participation des citoyens. Les prêts ont porté essentiellement sur le domaine social (21 activités) et sur la compétitivité (15 activités), qui représentent 32,7 % et 38,6 % respectivement du montant total. Sur le plan géographique, les activités ont été concentrées dans le Sud-Est (22,1 % du montant total) et dans le Nord-Est (17,3 %).

Aucun **mécanisme formel de coordination** des donateurs n'a été mis en place, peut-être en raison de l'impact relativement faible de l'aide publique au développement sur le RNB du Brésil. Au niveau gouvernemental, c'est essentiellement l'Agence brésilienne de coopération, qui relève du ministère des affaires étrangères, qui est responsable de la coordination des activités de coopération technique et ce sont les ministères des finances et de la planification et du budget qui se chargent de la coopération financière.

Dans la famille européenne, des réunions thématiques régulières sont organisées entre les chefs de secteur de la délégation et les ambassades des États membres, sur la coopération, les droits de l'homme, la culture, les sciences et les technologies et l'environnement (sur le PPG-7, sous la présidence de la Banque mondiale, avec la participation d'autres donateurs). Les chefs de mission adjoints de la délégation et les ambassades des États membres se réunissent aussi régulièrement.

Des consultations sont également organisées ponctuellement sur des questions spécifiques, si nécessaire, avec des États membres, des organismes publics, d'autres donateurs et la société civile, à la demande de la délégation ou de pays tiers.

#### **4.3. Analyse de l'articulation des politiques (cohérence)**

Étant donné l'importance géopolitique du Brésil, la plupart des politiques communautaires sont ou pourraient être mises à contribution dans les relations entre l'Union européenne et le Brésil. La CE et ce pays abordent les thèmes d'intérêt commun au travers des divers dialogues qu'ils organisent régulièrement.

Puisque l'Union européenne est le principal partenaire commercial du Brésil et le premier investisseur dans ce pays, **le commerce** est bien entendu un aspect essentiel des relations entre les deux régions. Au niveau bilatéral, l'Union entend, par le dialogue, dissiper les sources d'irritation dans le domaine du commerce, aborder toutes les questions susceptibles de contribuer à faciliter les échanges et les investissements et procéder à des échanges de vues en prévision des grands événements de l'OMC. Pour ce faire, elle entretiendra un dialogue régulier avec le Brésil sur les questions commerciales.

L'accord d'association birégional négocié actuellement entre l'Union européenne et le Mercosur devrait également intensifier les échanges et améliorer les conditions commerciales avec le Brésil, puisqu'il devrait couvrir de nombreux aspects, notamment la libéralisation progressive et réciproque des échanges de biens et de services, l'instauration des conditions propices aux investissements et l'adoption d'un accord SPS et d'un accord sur les vins et les spiritueux. Il devrait prévoir également des dispositions douanières et de facilitation des échanges, y compris l'adoption de normes internationales<sup>35</sup>, et des dispositions concernant notamment les douanes et les procédures y afférentes, des normes, des règles techniques et des procédures d'évaluation de la conformité, la libéralisation des paiements courants et la libre circulation des capitaux, une protection efficace des droits de propriété intellectuelle et une ouverture réciproque des marchés publics. Lors d'une réunion ministérielle en septembre 2005, les négociations ont été relancées, sous l'impulsion d'un nouvel engagement politique et d'une plus grande concentration sur les domaines clés.

Le document de stratégie régionale de la CE pour le Mercosur prévoit, sous la priorité 2 – aide à l'approfondissement du Mercosur et à l'application du futur accord d'association entre l'Union européenne et le Mercosur –, une aide aux divers pays membres du Mercosur pour l'application du volet commercial de cet accord, l'approfondissement des aspects commerciaux de l'organisation régionale et la facilitation des échanges.

En tant que volet essentiel des échanges bilatéraux entre l'Union européenne et le Brésil, **l'agriculture** a toujours été un autre élément crucial - et sensible - des relations entre les deux parties. L'amélioration de l'accès des produits agricoles brésiliens au marché européen et la réforme de la PAC restent de grands enjeux des négociations entre l'UE et le Mercosur et au niveau multilatéral. Naturellement, l'accès au marché européen sous-entend aussi le respect **des règles sanitaires et phytosanitaires communautaires** (SPS) ou de règles équivalentes. Grâce à sa politique SPS, la CE continuera de garantir un degré élevé de protection sanitaire à ses consommateurs. À cette fin, une des tâches primordiales consiste à renforcer le rôle des autorités compétentes en général, et des autorités vétérinaires en particulier. Il convient de veiller à ce que les stratégies SPS des divers membres du Mercosur soient cohérentes et présentent des synergies.

**Les technologies de l'information et de la communication** (TIC) constituent un autre élément important du commerce bilatéral, car le secteur européen des TIC a acquis une forte position au Brésil, grâce aux investissements considérables réalisés par plusieurs entreprises. Dans le cadre du dialogue entre la CE et le Brésil sur les TIC et de leur dialogue concernant le programme régional @lis, la CE et le Brésil se concertent régulièrement avant les grands événements internationaux dans le domaine des TIC et débattent des politiques, des règles et des normes, de leur éventuelle coopération dans le domaine et d'autres enjeux spécifiques d'intérêt bilatéral.

Autre domaine important des relations bilatérales: **les sciences et la technologie** en général. Le Brésil jouit d'un grand potentiel dans ce domaine. L'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et le Brésil et les nouvelles possibilités de participation des pays tiers au septième programme-cadre de recherche de l'Union (PC7) pour 2007-2013 fournissent une base solide à l'intensification de la coopération et de la participation des scientifiques brésiliens aux projets et aux associations de recherche du PC, qui s'avèreront profitables aux deux régions. En outre, toute une série d'«actions de coopération internationale spécifiques» seront consacrées à la coopération internationale avec le Brésil en vue d'aborder conjointement les préoccupations communes, selon le principe de

---

<sup>35</sup> Telles que le cadre de normes de l'Organisation mondiale des douanes pour sécuriser et faciliter le commerce mondial.

l'intérêt mutuel. Le Brésil pourrait participer à ces actions en tant que région à part entière. En 2005, l'Union européenne a adopté des mesures relatives aux visas spécifiques pour faciliter l'entrée et le séjour à long terme de chercheurs non européens et leurs déplacements de courte durée entre les États membres de l'Union<sup>36</sup>. La Communauté a également soutenu la mise en place de quatre plateformes scientifiques et technologiques en Amérique latine, dont une se trouve au Brésil et est consacrée aux questions d'environnement. Elle organise régulièrement avec le Brésil un dialogue scientifique et technologique au niveau bilatéral, mais aussi aux niveaux régional et sous-régional, avec le Mercosur et l'ALCUE, conformément à la déclaration de Guadalajara sur les sciences et la technologie.

Le Brésil a été invité à participer à **Galileo**, le système européen de navigation par satellite. Du fait du grand potentiel spatial du Brésil, sa participation serait assurément avantageuse pour les deux parties, et serait d'ailleurs encore plus profitable si le pays prenait une décision rapidement. En dépit de son intérêt déclaré à diverses occasions à différents niveaux et d'un certain nombre de dialogues spécifiques entre la CE et le Brésil concernant Galileo, en février 2006, le pays n'avait pas encore fait part de sa position officielle à la Commission européenne. Toutefois, la création du Geosat (groupe interministériel dirigé par l'agence spatiale brésilienne chargé de préparer la décision du Brésil de participer ou non au programme Galileo) démontre que la question est prise au sérieux.

Étant donné l'ampleur des échanges avec le Brésil, les **transports** sont également un aspect important des relations bilatérales. Dans les transports aériens, l'Union européenne est en train de conclure de nouveaux accords ou de renégocier des accords existants avec plusieurs de ses principaux partenaires, démarches essentielles qui devraient être menées à bien avec le Brésil durant la période de référence. Ensuite, un dialogue sur les transports pourrait être lancé, axé sur la sécurité aérienne et, en particulier, sur la reconnaissance mutuelle des constats de certification entre l'Agence européenne de la sécurité aérienne et son homologue brésilienne. Cette reconnaissance serait grandement profitable au marché, au vu de l'importance croissante du secteur de la construction aéronautique au Brésil. L'Union et le Brésil ont déjà convenu d'entamer un dialogue sur le transport maritime, qui doit à présent être concrétisé.

La richesse de **l'environnement** du Brésil et le rôle du pays à l'échelle planétaire ont été exposés au point 3.4. Il en va de l'intérêt des Européens et des Brésiliens de poursuivre et d'intensifier le dialogue existant sur l'environnement, voire d'organiser des réunions annuelles. Parmi les points de discussion pourraient figurer les changements climatiques, les énergies renouvelables, la politique forestière à l'échelle du globe, la biodiversité, la biosécurité, la gestion internationale des produits chimiques et de l'environnement, la production et la consommation durables et la coopération bilatérale dans le domaine de l'environnement.

Dans **l'enseignement** supérieur en Europe, il est aujourd'hui nécessaire d'encourager la convergence des structures et d'améliorer l'attrait de l'enseignement supérieur européen dans le monde. Ce sont là des objectifs essentiels du processus de Bologne et des réformes nationales de l'enseignement supérieur au sein des États membres. La CE a décidé d'encourager et de soutenir l'ouverture de l'enseignement supérieur européen au reste du monde. Cette ouverture viendra s'ajouter aux programmes régionaux existants de l'Union européenne avec des pays tiers dans le domaine de l'enseignement supérieur. Des programmes régionaux, tels qu'ALFA et ALBAN, favorisent la coopération internationale dans le domaine entre l'Union et ses partenaires. Le Brésil participe déjà activement au

---

<sup>36</sup>Directive 2005/71/CE du Conseil du 12 octobre 2005, recommandation 2005/761/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 septembre 2005 et recommandation 2005/762/CE du Conseil du 12 octobre 2005.

programme Erasmus Mundus et est un des pays qui présentent le taux de réussite le plus élevé. Il convient de stimuler davantage cette participation.

Lors du sommet de Guadalajara en mai 2004, les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne et des pays d'Amérique latine se sont engagés à inscrire la promotion de la cohésion **sociale** au cœur de leurs relations. La CE et le Brésil ont convenu d'entamer un dialogue sectoriel sur les questions sociales et de déterminer d'éventuels domaines de discussion communs<sup>37</sup>. Ce dialogue tiendrait compte, d'une part, des priorités du gouvernement brésilien en matière de développement social et d'éradication de la pauvreté et de la faim, et, d'autre part, de l'approche communautaire de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dans le cadre de l'agenda de Lisbonne.

Lors du sommet de Vienne en mai 2006 entre l'Union et les pays d'Amérique latine, les 60 pays participants ont réaffirmé leurs valeurs partagées, leurs intérêts communs et leur volonté d'agir dans un cadre multilatéral. Ils ont également confirmé leur engagement à améliorer la cohésion sociale et à favoriser l'intégration régionale.

Le 31 mai, le président de la Commission, M. Barroso, s'est rendu au Brésil pour une visite officielle de trois jours, la première jamais effectuée par un président de la Commission. À cette occasion, les présidents Barroso et Lula ont salué les liens de plus en plus étroits entre l'Union européenne et le Brésil, qui, selon eux, sont fondés sur des valeurs communes: la garantie de la démocratie et de l'État de droit, l'importance des droits de l'homme, le développement allié à la justice sociale, le renforcement du multilatéralisme et la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde.

La liste des domaines de dialogue susmentionnés ne se veut en aucun cas exhaustive. D'autres domaines, tels que les politiques régionales, l'énergie, la réduction des risques de catastrophes naturelles, la justice, les politiques d'immigration et de visas, la lutte contre le trafic de drogues, la sécurité et la promotion de la diversité culturelle<sup>38</sup>, pourraient également faire l'objet d'activités futures, qui tiendront compte des initiatives mises en œuvre au niveau régional ou les compléteront (par exemple les mécanismes de coordination et de coopération mis en place par l'Union européenne, l'Amérique latine et les Caraïbes pour lutter contre la drogue).

## **5. LA STRATÉGIE DE RÉPONSE DE LA CE (DOMAINES D'INTERVENTION)**

### **5.1. Motifs du choix des priorités**

Le Brésil évolue toujours à un rythme rapide; il est devenu non seulement une puissance économique, mais aussi un acteur politique régional et international de premier plan. Le Brésil octroie désormais une aide au développement aux pays africains lusophones (l'Angola, le Mozambique, etc.) et à des pays tels que le Timor-Oriental et Haïti. L'aide publique au développement accordée au Brésil équivalait à environ 0,06 % de son PIB en 2003, tandis qu'au cours de la même année, les investissements directs étrangers dans le pays en représentaient environ 2 %.

---

<sup>37</sup> La CE a déjà proposé de débattre des initiatives de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale, de la responsabilité sociale des entreprises et de l'égalité des chances.

<sup>38</sup> L'Union européenne et le Brésil ont des avis communs en matière de diversité culturelle, comme en attestent les récentes négociations portant sur une convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Ces pourcentages montrent clairement que l'aide publique au développement n'est pas essentielle au développement du Brésil, à l'instar des fonds de coopération bilatérale de la CE: avec une moyenne d'environ 10 millions d'euros par an, la contribution de la Communauté européenne n'est pas suffisante pour avoir un impact décisif sur la situation du pays sur les plans environnemental, social et économique.

Quoi qu'il en soit, cette analyse démontre la persistance de lacunes considérables au Brésil en matière de développement. Aujourd'hui, le pays est une démocratie stabilisée, qui souffre néanmoins de quelques contraintes susceptibles de porter atteinte à la gouvernance, aux droits de l'homme et à la sécurité publique. Le pays est une puissance politique émergente sur la scène régionale et internationale et une puissance économique stabilisée et en expansion, dont la croissance doit néanmoins être consolidée. Les indicateurs sociaux ont enregistré une amélioration, mais la richesse est répartie de manière très inégale et l'environnement est menacé dans certaines régions du pays.

Aussi, la question est de savoir comment utiliser ces ressources limitées du mieux possible, comment maximiser leur impact et comment tenter de répondre comme il faut aux besoins du Brésil en matière de développement. La première solution consiste à **concentrer les ressources** sur un nombre limité de domaines prioritaires relativement bien définis. Une autre serait de tenter de veiller à la **cohérence** maximale avec les autres instruments et programmes d'aide au développement et avec les autres donateurs.

Le Brésil étant membre du **Mercosur**, on s'est efforcé de garantir la cohérence entre le DSP pour le Brésil et le document de stratégie régionale pour le Mercosur. Ce dernier prévoit de soutenir 1) l'institutionnalisation du Mercosur, 2) l'intensification de son marché intérieur et l'application du futur accord d'association entre l'Union européenne et le Mercosur et 3) une plus grande participation de la société civile. Les questions commerciales seront abordées essentiellement, mais pas exclusivement, au niveau régional.

On s'efforcera également de garantir la cohérence et la complémentarité avec la **stratégie régionale en faveur de l'Amérique latine** (qui vise à soutenir la cohésion sociale et l'intégration régionale et à investir dans les ressources humaines, surtout au niveau de l'enseignement supérieur), avec les programmes thématiques de la CE et avec son septième programme-cadre de recherche et de développement technologique.

Une autre manière d'obtenir un maximum de résultats avec des moyens limités est de **tirer des enseignements utiles du passé**. L'approche par projets utilisée jusqu'à présent est limitée du fait de son impact discutable au vu de la grande taille du Brésil et parce que son application s'avère de plus en plus difficile. Il faut examiner en profondeur les dispositions pratiques en matière de coopération bilatérale et éventuellement les reformuler afin d'éviter les retards. Une solution proposée dans le présent DSP pour éviter les retards de mise en œuvre importants et pour maximiser l'impact serait de soutenir dorénavant également les mesures et les activités visant à améliorer la gouvernance et l'élaboration des politiques, lesquelles, pour **modeste que soit leur taille**, sont susceptibles de **faciliter** grandement l'obtention du maximum de résultats en matière de développement.

Pour répondre aux besoins du Brésil en matière de développement, **la CE se fondera sur les dialogues sectoriels existants** et soutiendra les initiatives de petite envergure ou les mesures «souples» susceptibles d'avoir un effet multiplicateur positif. Les dialogues sectoriels existants se classent grosso modo en trois catégories:

1. les enjeux sociaux (catégorie qui comprend les dialogues sectoriels sur les enjeux sociaux, notamment à l'échelle du globe);
2. les enjeux économiques (catégorie qui comprend les dialogues sur le commerce bilatéral et les aspects commerciaux, le transport aérien et maritime, la coopération nucléaire et les sciences et la technologie, notamment Galileo, et dans le domaine de la société de l'information);
3. les enjeux environnementaux.

Cette liste ne se veut évidemment pas exhaustive et peut être allongée d'un commun accord entre la CE et le Brésil, idéalement au travers d'un plan d'action convenu par le comité mixte sur une base annuelle. La CE soutiendra en priorité, mais pas exclusivement, les dialogues et les initiatives sectoriels susceptibles d'avoir un impact positif sur **l'inclusion sociale** et sur la réduction des inégalités. La revue à mi-parcours de l'application du présent DSP sera l'occasion d'examiner les diverses initiatives et mesures soutenues au cours de la première période, en vue de concentrer les efforts financiers sur les domaines les plus prometteurs et sur d'éventuels nouveaux domaines déterminés dans le cadre des dialogues sectoriels.

Voici quelques exemples de mise à profit des dialogues sectoriels pour aborder les défis du Brésil:

- pour soutenir l'inclusion sociale et réduire les inégalités au Brésil, dans le cadre du dialogue existant sur les enjeux sociaux, la CE et le Brésil pourraient organiser des échanges de vue aux niveaux local et des États brésiliens sur des initiatives fructueuses spécifiques menées en Europe ou au Brésil, échanger des informations sur les politiques régionales européennes ou s'inspirer du programme régional Eurosocial;
- pour stimuler la croissance et les investissements, la CE et le Brésil pourraient, dans le cadre du dialogue existant sur le commerce et les aspects commerciaux, organiser des tables rondes entre entreprises, mettre en place des réseaux par secteur industriel ou partager des informations sur les technologies propres;
- pour lutter contre la pollution de l'air et de l'eau au Brésil, la CE pourrait partager des informations avec le pays sur ses programmes ou sa législation dans le domaine (par ex. le programme CAFE, la directive-cadre sur l'eau, etc.);
- l'échange d'informations sur les politiques de consommation pourrait, quant à lui, être facilité par une plus grande interaction entre les ONG actives dans ce domaine.

La gamme des possibilités est vaste et devra être limitée par des plans d'action annuels adoptés conjointement par la CE et le Brésil. Les domaines d'intervention susmentionnés tiendront compte des questions transversales, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes, les droits de l'homme, l'environnement, la résolution des conflits, la culture, l'inclusion sociale et la bonne gouvernance. Tous les projets tiendront dûment compte des droits et des besoins des indigènes dans toutes les activités ayant une incidence sur leurs droits et leurs moyens de subsistance.

Ces mesures «souples» non seulement contribuent à répondre aux besoins du Brésil en matière de développement, mais permettent aussi au pays et à la CE d'améliorer leur connaissance mutuelle et d'approfondir leur relation afin de mieux refléter leurs liens historiques et la portée, la maturité et le dynamisme de leur partenariat, ce qui sera un objectif politique important de la CE dans les années à venir (cf. dernier paragraphe du point 1.2).

Dans le cadre de son objectif politique de **renforcement des relations avec le Brésil** et d'accroissement de la connaissance mutuelle, la CE tentera d'être plus présente au Brésil<sup>39</sup>.

---

<sup>39</sup> Selon une enquête publiée en juin 2004 par Latino Barometro, le niveau de connaissance sur l'Union européenne dans les pays du Mercosur a chuté entre 1995 et 2000; une grande partie de la population est incapable de donner un avis sur les activités de l'Union européenne, positif ou négatif.

Du fait de l'histoire commune de l'Union européenne et du Brésil, de leur engagement à respecter les droits de l'homme et la diversité ethnique, religieuse et culturelle et de leur vision commune des relations internationales, fondées sur les principes du multilatéralisme, la demande d'**une convergence des volontés et d'échanges universitaires** se fait plus pressante, sous l'impulsion des institutions des deux régions.

À l'évidence, la Communauté européenne doit également continuer de soutenir les activités en faveur de **l'environnement**. En effet, sa contribution au contrôle de la déforestation et au développement durable de la forêt humide amazonienne est jugée pertinente et l'environnement est un des domaines qui ont enregistré les meilleurs résultats jusqu'à présent. En outre, la garantie de la durabilité de l'environnement pour les générations futures est un objectif stratégique important de la CE. Figurent parmi les objectifs du Brésil dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement la gestion durable des ressources naturelles, la lutte contre la déforestation et l'augmentation du pourcentage de zones protégées sur son territoire (cf. annexe 7). Il sera possible de maximiser l'impact des activités sur l'environnement si l'on met en place un mécanisme de consultation opérationnel et systématique des acteurs à divers niveaux et si les donateurs mettent leurs efforts et leurs moyens en commun, en étroite concertation avec les autorités brésiliennes. **L'inclusion sociale** et la **bonne gouvernance** seront également des questions transversales clés de cette priorité.

**L'inclusion sociale** et la **bonne gouvernance** doivent en outre être intégrées dans les projets communautaires de développement financés au Brésil en dehors du cadre de la coopération institutionnelle bilatérale (c'est-à-dire dans le cadre du futur programme des acteurs non étatiques, du programme de promotion de la démocratie et des droits de l'homme, du programme en faveur de l'environnement ou du septième programme-cadre de recherche et de développement technologique). La stratégie de réponse de la CE comporte une évaluation des risques et des perspectives dans les domaines prioritaires proposés pour combattre le VIH/sida et d'autres maladies.

Sur la base de ces considérations, il est proposé d'axer la stratégie de coopération pour 2007-2013 sur deux grands domaines prioritaires:

#### Priorité 1: intensifier les relations bilatérales

- a) L'objectif de cette priorité sera de soutenir en priorité les initiatives dans le cadre des **dialogues sectoriels entre la CE et le Brésil** susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités au Brésil, mais aussi de répondre aux autres besoins du pays en matière de développement. Comme indiqué dans le chapitre sur l'articulation des politiques et ci-dessus, la CE et le Brésil ont entamé des dialogues sectoriels sur diverses questions d'intérêt commun. Par ailleurs, de nouveaux dialogues seront lancés dans les années à venir. Les ressources de coopération seront utilisées pour intensifier et alimenter ces dialogues et pour financer des activités entraînant une amélioration de la gouvernance et de l'élaboration des politiques.
- b) Afin d'intensifier les relations bilatérales entre la CE et le Brésil, d'encourager la compréhension mutuelle et de promouvoir l'image et la culture de l'Europe au Brésil, cette priorité aura également pour objectif de favoriser les **échanges universitaires**. Pour faciliter les liens entre les deux régions, il convient de tenir compte i) de la déclaration de Bologne, qui souligne la nécessité de veiller à ce que l'enseignement supérieur européen suscite un attrait dans le monde digne des grandes réussites



culturelles et scientifiques de l'Europe, ii) de la réunion des ministres européens de l'éducation en 2001, qui a mis en évidence combien il importait de rendre l'enseignement supérieur européen plus attractif pour les étudiants étrangers, iii) du Conseil européen de Barcelone de 2002, qui a confirmé l'ouverture de cette branche de l'enseignement au monde en tant que l'un des trois grands objectifs des systèmes éducatifs communautaires et iv) de la participation fructueuse du Brésil à des programmes de coopération dans l'enseignement supérieur soutenus jusqu'ici par l'Union européenne, tels qu'Erasmus Mundus et ALBAN.

Le programme permettra de financer des bourses d'études destinées à des étudiants universitaires brésiliens et peut comporter des mesures de renforcement des capacités à l'intention des universités, ainsi que des échanges d'enseignants tout en cherchant une coordination étroite avec le secteur d'enseignement supérieur commun ALCUE.

Il convient d'étudier la possibilité de créer un programme de bourses d'étude spécifique pour le Brésil dans ce contexte en vue d'accroître la participation des étudiants brésiliens aux activités universitaires dans l'Union européenne.

- c) Pour favoriser davantage les échanges et les liens universitaires et promouvoir de meilleures connaissances mutuelles, il convient de mettre en place un **Institut d'études européennes** au Brésil.

#### Priorité 2: promouvoir l'environnement dans le cadre du développement durable

Le Brésil a un grand rôle à jouer dans les enjeux environnementaux de la planète, en raison de l'étendue et de la richesse de ses biomes, surtout la région amazonienne, mais aussi en raison de son influence sur la scène internationale, depuis le sommet de la Terre des Nations unies organisé en 1992 à Rio de Janeiro. Ce rôle fait clairement de l'environnement un domaine de coopération prioritaire.

En outre, puisque que les priorités du gouvernement sont fortement axées sur le développement économique et social, il est parfaitement logique de consacrer des ressources de coopération au troisième volet, à savoir le développement durable. Ainsi, la coopération communautaire aidera le Brésil à atteindre les OMD, et en particulier certains des objectifs fixés dans le cadre de l'objectif 7 (*assurer un environnement durable*), tout en contribuant aux efforts louables déployés par le Brésil pour jouer un rôle important dans les accords multilatéraux dans le domaine de l'environnement et pour respecter ses engagements en la matière, notamment la convention sur la diversité biologique, la convention-cadre sur le changement climatique et le protocole de Kyoto. Cet avis est partagé par la plupart des donateurs d'aide au Brésil, notamment par les États membres de l'Union européenne qui coopèrent activement et consacrent une grande partie de leurs ressources aux enjeux environnementaux.

Dans le cadre de cette priorité, la CE soutiendra les efforts déployés par le Brésil pour freiner la déforestation dans la région amazonienne et dans d'autres biomes et pour gérer ses ressources naturelles d'une manière durable. Ces efforts seront poursuivis avec la collaboration d'autres bailleurs de fonds internationaux, selon les mêmes principes que le PPG-7, qui illustre bien comment une activité coordonnée soutenue par des donateurs est susceptible d'apporter des avantages considérables avec des moyens relativement limités.

Il convient de souligner également que la protection de l'environnement des grands biomes est très étroitement liée à la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales, qui est tout à la fois une cause et une conséquence de la dégradation des ressources naturelles. À cet égard, il

convient d'accorder une attention particulière à la situation des populations indigènes et «traditionnelles».

## 5.2. Programme indicatif national

Les deux grandes priorités de l'assistance communautaire définies dans le DSP 2007-2013 sont les suivantes:

- 1) intensifier les relations bilatérales;
- 2) promouvoir l'environnement dans le cadre du développement durable.

Une enveloppe indicative de 61 millions d'euros est prévue pour la période 2007-2013.

La stratégie de coopération au développement sera définie dans deux programmes indicatifs nationaux, l'un couvrant la période 2007-2010 (utilisant 65 % des fonds), l'autre couvrant la période 2011-2013 (utilisant les 35 % restants).

Budget indicatif pour l'ensemble de la période (2007-2013):

DSP 2007-2013	%	En Mio EUR		
		2007 – 2010	2011 – 2013	TOTAL
<b>Priorité 1: Intensification des relations bilatérales</b>	<b>70</b>			<b>42,7</b>
<i>Activité 1: mécanisme de soutien aux dialogues sectoriels</i>	15	6,1	3,05	9,15
<i>Activité 2: programme d'enseignement supérieur</i>	50	18,605	11,895	30,5
<i>Activité 3: Institut d'études européennes</i>	5	3,05		3,05
<b>Priorité 2: Promotion de l'environnement dans le cadre du développement durable</b>	<b>30</b>	11,895	6,405	<b>18,3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>39,65</b>	<b>21,35</b>	<b>61</b>

### ***PRIORITÉ 1 – INTENSIFICATION DES RELATIONS BILATÉRALES***

#### **Priorités et objectifs principaux**

L'objectif à long terme des activités relevant de cette priorité sera d'intensifier les relations bilatérales entre la CE et le Brésil et d'apporter une contribution précieuse au développement du pays, et en particulier de promouvoir l'inclusion sociale et de réduire les inégalités.

Pour y parvenir, les échanges entre la CE et le Brésil seront stimulés dans le cadre de la coopération bilatérale; les dialogues sectoriels existants ou futurs seront facilités et intensifiés. Les activités dans le cadre de cette priorité viseront à promouvoir et à soutenir les dialogues sectoriels sur des thèmes d'intérêt commun entre les acteurs brésiliens et européens (gouvernements, administrations publiques, autres organismes, entreprises, organisations de

la société civile, etc.). Les dialogues sectoriels existants portent notamment sur la vie sociale, l'économie, la société de l'information, l'aménagement du territoire et les enjeux environnementaux (cf. le point 5.1.). La CE soutiendra en priorité les initiatives proposées dans le cadre des dialogues sectoriels sur les enjeux sociaux, dont l'objectif est la réduction des inégalités et l'inclusion sociale. Elle soutiendra les initiatives présentées dans le cadre d'autres dialogues sectoriels, pour autant qu'elles contribuent de manière tangible au développement du Brésil ou à l'intensification de ses relations avec la CE.

Cette coopération permettra d'élargir et d'approfondir les discussions entre le Brésil et la CE, de créer un climat de confiance entre eux et de favoriser les échanges et la mise en place de réseaux entre les acteurs des deux régions. Elle permettra également de profiter des nouvelles perspectives d'échange et de dégager un vaste consensus sur les thèmes concernés.

Cet objectif sera également atteint en encourageant tout spécialement les connaissances et la compréhension mutuelles entre l'Union européenne et le Brésil. Les activités prévues contribueront à resserrer les liens entre les instituts universitaires européens et brésiliens et à accroître les connaissances des futurs décideurs politiques sur l'Union européenne, ce qui devrait contribuer à améliorer l'image de l'Union au Brésil et vice versa.

### **Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques de la coopération communautaire avec le Brésil dans le cadre de cette priorité sont:

- d'améliorer les dialogues sectoriels entre l'Union européenne et le Brésil dans des domaines d'intérêt commun;
- d'intensifier la coopération et les échanges entre les institutions européennes et brésiliennes concernées et les organisations de la société civile;
- de renforcer les liens entre les universités communautaires et brésiliennes;
- de permettre aux entreprises et aux institutions communautaires et brésiliennes de mieux se connaître.

### **Résultats escomptés**

Les activités dans le cadre de cette priorité doivent aboutir aux résultats suivants:

- des dialogues sectoriels plus fréquents, plus diversifiés et plus aisés entre les autorités communautaires et brésiliennes, avec à la clé l'organisation d'événements, la production d'études sectorielles ou thématiques, l'apport d'une assistance technique, des dispositions particulières, l'échange effectif des meilleures pratiques, y compris des visites techniques et des détachements de courte durée, le transfert de connaissances et l'amélioration des capacités à élaborer et à appliquer des politiques et des programmes appropriés;
- une coopération renforcée entre les institutions, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes du Brésil et de l'Europe, donnant lieu à des initiatives spécifiques pour mettre au point des entreprises communes;
- la hausse constante et durable du nombre d'échanges d'étudiants de troisième cycle, d'enseignants et de chercheurs et du nombre d'accords de partenariat entre les universités et les hautes écoles européennes et brésiliennes;
- la diffusion régulière des informations utiles sur l'Union européenne au sein de la société brésilienne;

- l'organisation d'études européennes au Brésil, en coopération avec des universités et d'autres établissements de l'enseignement supérieur du pays.

## **Activités à mener**

### Activité 1: mécanisme de soutien aux dialogues sectoriels

Ce mécanisme visera à promouvoir et à soutenir les dialogues sectoriels sur des thèmes d'intérêt commun entre les acteurs brésiliens et européens (gouvernements, administrations publiques, autres organismes, entreprises, organisations de la société civile, etc.).

Les campagnes de sensibilisation dans la presse écrite et au moyen d'autres médias seront essentielles pour faire connaître la coopération communautaire au grand public. La participation des experts universitaires, des représentants de la société civile et/ou des partenaires sociaux de l'Union européenne et du Brésil sera encouragée.

### Activité 2: programme d'enseignement supérieur pour le Brésil

Cette activité a pour objectif de faciliter l'accès des étudiants de troisième cycle et des universitaires brésiliens à l'espace européen de l'enseignement supérieur afin d'accroître leurs capacités d'insertion professionnelle et leurs perspectives d'emploi dans leur pays.

Elle contribuera ainsi à renforcer les liens politiques, économiques et culturels entre l'Union européenne et le Brésil.

Le programme permettra de financer des bourses d'étude pour les étudiants de troisième cycle brésiliens et pourrait prévoir le renforcement des capacités des universités et l'échange d'enseignants. Un programme spécifique d'octroi de bourses d'étude universitaires sera créé pour encourager les liens entre l'Union et le Brésil dans l'enseignement supérieur et accroître ainsi le nombre d'étudiants brésiliens qui obtiennent des diplômes universitaires en Europe. Le programme doit bénéficier de la plus grande visibilité possible et, à cette fin, posséder un nom qui incarne l'excellence européenne.

### Activité 3: création d'un Institut d'études européennes au Brésil

Cette activité consiste à créer un Institut d'études européennes au Brésil, avec pour objectifs principaux d'améliorer l'image de l'Union européenne et de resserrer les liens dans l'enseignement supérieur. L'Institut serait pourvu d'un centre de documentation sur l'Europe doté d'une bibliothèque spécialisée en tant qu'aide à l'enseignement des affaires européennes et à la recherche dans ce domaine. Le programme de l'Institut comporterait a) des formations spécialisées (ateliers, séminaires, conférences et/ou cours de proximité) sur différents domaines de l'Union européenne (droit européen, économie, politique, environnement, etc.) à l'intention des spécialistes brésiliens chargés des affaires européennes dans les instituts universitaires, b) un master - ou un diplôme équivalent - d'études européennes, c) des cours supplémentaires pour répondre à la forte demande de programmes de formation plus courts et plus longs de la part des instituts brésiliens, d) l'insertion de modules sur les études européennes dans les cours existants et e) des séances d'information sur les bourses d'étude et les allocations de recherche.

L'Institut serait créé au sein d'un institut d'enseignement supérieur prestigieux et renommé au niveau local, mais ses activités nécessiteront la collaboration étroite d'autres instituts. Il

devrait par ailleurs compléter les activités des centres éducatifs qui seront créés dans le cadre du programme de coopération entre la CE et le Mercosur.

### **Intégration des questions transversales**

Tous les programmes susmentionnés devraient contribuer de manière tangible au renforcement de l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités, au respect de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme et à l'amélioration de la gouvernance. En outre, des mesures spécifiques seront prises pour veiller à ce que les activités des programmes assurent activement la promotion des pratiques environnementales avisées et du respect de l'égalité hommes-femmes et soutiennent activement la participation des franges de la population les plus défavorisées. Compte tenu de la nature des activités prévues, les programmes ne devraient pas avoir d'incidence néfaste directe sur l'environnement.

### **Enveloppe financière**

Soixante-dix pour cent du total du financement de la coopération communautaire bilatérale en faveur du Brésil pour la période 2007-2013 seront consacrés à cette priorité, dont 65 % (soit 45,5 % du financement total) engagés entre 2007 et 2010 et les 35 % restants (soit 24,5 % de l'enveloppe totale) entre 2011 et 2013.

L'activité 2 bénéficiera de 67 % du montant total attribué à cette priorité, l'activité 1 de 20 % et l'activité 3 de 13 %.

### **Activités menées au Brésil dans le cadre d'autres instruments budgétaires communautaires**

Les activités prévues dans le cadre de cette priorité complètent de manière adéquate les divers instruments communautaires existants en matière d'enseignement, de formation et d'échanges universitaires, notamment les programmes ALFA et ALBAN. L'activité 1 est également susceptible d'apporter une forte valeur ajoutée à d'autres programmes régionaux (Al-Invest, URBAL, @lis et Eurosocal) et aux activités menées dans le cadre de diverses lignes budgétaires thématiques (démocratie et droits de l'homme, environnement et égalité des sexes) et du septième programme-cadre de recherche et de développement technologique. Des mesures seront prises au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre des divers programmes pour veiller à exploiter pleinement les synergies potentielles.

## ***PRIORITÉ 2 – PROMOTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE***

### **Priorités et objectifs principaux**

Le principal objectif des activités menées par la CE dans le cadre de cette priorité sera de contribuer à la protection de l'environnement – et plus particulièrement des forêts brésiliennes – et à la lutte contre la pauvreté dans les biomes fragiles. Comme le recommande le profil environnemental du pays, ces activités pourraient également porter sur la bonne gouvernance aux niveaux central et local.

## **Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques de cette priorité seront de:

- freiner la déforestation,
- prévenir la perte de biodiversité,
- réduire les émissions de carbone dues à la déforestation, de manière à contribuer aux efforts du Brésil dans la lutte contre les changements climatiques,
- créer des revenus et une valeur ajoutée au sein des collectivités locales et, de ce fait, améliorer les conditions de vie des indigènes, des populations traditionnelles et des pauvres des zones rurales en général,
- améliorer la gestion des ressources naturelles.

## **Résultats escomptés**

Les activités dans le cadre de cette priorité doivent aboutir aux résultats suivants:

- réduction du taux de déforestation annuel,
- hausse des revenus des populations rurales pauvres dans les régions cibles,
- élaboration et application de stratégies durables d'aménagement du territoire, convenues entre les divers acteurs,
- amélioration du respect de l'État de droit dans les zones forestières,
- hausse de la production durable et la création de valeur au niveau local,
- renforcement des capacités de gestion locales au profit d'une production durable,
- ouverture de nouveaux circuits de commercialisation,
- intensification de la recherche appliquée au profit des activités susmentionnées.

## **Activités à mener**

### Activité 1: aide à la protection des biomes menacés et amélioration des conditions de vie des populations vivant dans les zones forestières

Les activités qui seront financées contribueront à la politique menée par le gouvernement brésilien en vue de protéger les biomes menacés du pays, surtout le programme en faveur de la durabilité de l'Amazonie. Il convient de concentrer les efforts en priorité sur la région amazonienne, au vu de l'importance de la protection de cette région pour la biodiversité et de sa fonction d'absorption du carbone. Toutefois, comme indiqué dans le profil environnemental du pays, il faut également œuvrer en faveur d'autres biomes dont la biodiversité est menacée et où le degré de pauvreté est élevé (Cerrado, Caatinga et Mata Atlantica). Des initiatives destinées à réduire les risques de catastrophes naturelles pourraient être envisagées.

La protection des forêts implique de tenir compte des besoins de la population qui y vit. Les habitants de ces régions sont ceux qui dépendent le plus des ressources naturelles pour survivre, et ils sont souvent contraints de les surexploiter. Ils sont d'ailleurs les premières victimes de la dégradation de l'environnement. Pour promouvoir le développement durable au niveau des communautés, il est indispensable de garantir l'accès de la population locale aux terres et de favoriser les activités de production qui ne détruisent pas l'environnement de la

région. Si l'aide financière en faveur des zones protégées et de la conservation de la biodiversité semble suffisante, ce type d'activités manque de fonds. Parallèlement, l'activité 1 donne l'occasion aux collectivités locales de combiner les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable.

Un programme de coopération pourrait soutenir la production durable des nombreux produits forestiers sous-exploités, tels que le poisson, les fruits, les matières colorantes, les plantes médicinales, les huiles végétales et les fruits à coque, qui gagneraient en valeur ajoutée en étant transformés au niveau local. La hausse des revenus et l'amélioration du bien-être de la population locale pourraient créer les conditions propices à la réduction du taux de déforestation.

Des activités spécifiques seront préparées et menées à la suite de consultations approfondies avec les États membres, en veillant à garantir les synergies. Du côté brésilien, tous les acteurs doivent être impliqués.

### **Intégration des questions transversales**

L'égalité hommes-femmes, les droits de l'homme et, d'une manière plus générale, les questions de développement durable sont à la base même des programmes et des projets susmentionnés. La population qui dépend et vit de la forêt compte dans ses rangs des indigènes et d'autres groupes traditionnels, tels que les *Quilombolas*, les descendants des esclaves d'origine africaine. En créant de nouvelles possibilités de revenus et en permettant d'augmenter la valeur des ressources naturelles au niveau local, on fera progresser d'autres domaines, tels que l'insertion des groupes traditionnels, le respect des droits de l'homme, notamment la lutte contre l'exploitation d'esclaves, et l'égalité des sexes. Une attention particulière sera accordée à ces aspects tout au long de l'exécution du programme.

### **Enveloppe financière**

Cette priorité bénéficiera de 30 % du montant total: 19,5 % entre 2007 et 2010 et 10,5 % entre 2011 et 2013.

### **Activités menées au Brésil dans le cadre d'autres instruments budgétaires communautaires**

Les projets mis en œuvre au Brésil resteront probablement les principaux bénéficiaires du nouveau programme en faveur de l'environnement. Plusieurs des projets financés dans le cadre du sixième programme-cadre de recherche et de développement technologique portaient sur les forêts tropicales du pays. Le septième programme-cadre prévoit également de financer des projets de ce type. Pour éviter les chevauchements, on s'efforcera de trouver des synergies entre ces deux programmes et les activités financées dans le cadre de la priorité 2 du présent PIN.



## 6. ANNEXES

### 6.1. Annex 1: details on the 2004-2007 PPA - “Plano Brasil de Todos”

#### **“Challenges” identified under the 3 main objectives:**

##### **Social Inclusion and Reduction of Social Inequalities**

1. Combat and eradicate hunger; promote food and nutritional security
2. Expand and improve income transfer schemes for poor families
3. Promote universal access to health, social security and social assistance, emphasizing quality and equity
4. Increase the level and quality of schooling in the population, promoting universal access to education
5. Promote an increased supply of goods and services, and promote lower prices of goods of mass consumption
6. Implement urban reform, and improve housing conditions as well as mobility in urban areas (i.e. urban transport), emphasizing environmental quality
7. Reduce the vulnerability of children and adolescents in relation to all forms of violence, supporting mechanisms to better protect their rights
8. Promote the reduction of racial inequality
9. Promote the reduction of gender inequality
10. Increase access to information and knowledge through new technologies, promoting “digital inclusion”

##### **Growth with Employment Generation, Environmental Sustainability and Reduced Regional Inequalities**

11. Attain macroeconomic equilibrium and the recuperation of sustainable economic growth, with better income distribution and with employment generation
12. Expand domestic sources of financing, and improve access to credit for investment, production and consumption
13. Expand jobs, promoting professional development and the reduction of the informal sector
14. Implement effective land reform, and promote sustainable rural agriculture and development
15. Coordinate and promote productive investment and productivity, with emphasis on the reduction of external vulnerability
16. Expand and strengthen scientific and technical knowledge regarding sustainable development, with emphasis on equity across regions
17. Stimulate investment in infrastructure in a manner that is coordinate and sustainable
18. Reduce regional inequalities, using an approach that addresses development at the national, regional as well as local levels, stimulating participation of society in local development
19. Promote environmental quality, as well as the conservation and sustainable use of natural resources, with emphasis on education regarding the environment
20. Increase the participation of the country in international markets, preserving its national interests
21. Provide incentives for the enhancement of small and medium enterprises, promoting entrepreneurship

### **Promoting Citizenship and Democracy**

22. Strengthen human rights, respecting the diversity in human relations
23. Guarantee the integration of indigenous people, respecting their cultural identity and economic situation
24. Value different forms of national and regional cultural expression
25. Guarantee public security with the implementation of integrated but decentralized public policies
26. Preserve national integrity and sovereignty
27. Promote national interests and fulfil the commitment that Brazil should be a culture of peace and solidarity, based on respect for human rights
28. Enhance development of a public sector that is ethical, transparent and decentralized, and participatory
29. Combat corruption
30. Democratize channels of social communication, valuing different (“alternative”) means of expression

## 6.2. Annex 2: Brazil at a glance

<b>Political and geographical data</b>	
Official Name :	Federative Republic of Brazil
Current President of the Republic :	Mr. Luiz Inácio Lula da Silva (since January 2003)
Next elections :	October 2006
Surface area:	8.5 million sq km
Land boundaries	<i>total:</i> 14,691 km <i>Border countries:</i> Argentina 1,224 km, Bolivia 3,400 km, Colombia 1,643 km, French Guiana 673 km, Guyana 1,119 km, Paraguay 1,290 km, Peru 1,560 km, Suriname 597 km, Uruguay 985 km, Venezuela 2,200 km
Population:	182 million (2004)
Population growth:	1.3% p.a.
Urbanisation:	82%
Main cities	Sao Paulo (10.8m), Rio de Janeiro (6m), Salvador (2.6m), Belo Horizonte (2.3m), Fortaleza (2.3m)
<b>Economic indicators</b>	
GDP:	US\$604.0 billion (current, 2004)
GDP/capita :	US\$3,326.21 (current, 2004)
GDP growth :	4.4% (2000), 1.4% (2001), 1.5% (2002), 0.5%(2003), 5.2% (2004)
Inflation	6%(2000), 7.7%(2001), 8.3%(2002), 9.3%(2003), 7.6% (2004)
Current Account Balance:	-4% of GDP (2000), -4.6% (2001), -1.7% (2002), 0.8% (2003), 1.9% (2004)
Exports to EU :	€21.1 billion (2004) = 25% total exports; 2.1% of EU imports
Imports from EU:	€14.1 billion (2004) = 26% total imports; 1.5% of EU exports
EU investment stock in Brazil :	€48.9 billion (1999), €69.3 billion (2000), €76.8 billion (2001), €78 billion (2002).
<b>Selected social indicators (2002)</b>	
Illiteracy:	12%
Life expectancy at birth:	71 years (2004)
Net attendance rate of people aged 7-24:	Elementary (7-14): 93.8% Secondary (15-17): 40% Higher (18-24): 9.8%
Poverty:	approx. 30.6%
Child mortality rate	28.0°/oo (2003)
Maternal mortality	75.3 per 100,000 live birth
Gini coefficient:	0.57 (0 is equivalent to absolute equality/1 to absolute inequality)

### 6.3. Annex 3: more information on the environment

#### 6.3.1. Proportion of land area covered by forest

	Land area	Forest Cover 2000	Forest Cover Change 1990-2000		Distribution of land cover/use % (1989)		
	'000 ha	'000 ha	'000 ha/year	%/year	Forest	Other Wooded Land	Other land
<b>Brazil</b>	845,651	543,905	-2,309	-0.41	64.3	.0	33.1
<b>South America</b>	1,753,520	885,618	-3,711	-.41	50.5	3.9	43.0
<b>World</b>	13,139,618	3,869,453	-9,319	-.24	29.4	11.2	58.6

Source: FAO

#### 6.3.2. Extracts of the Country environmental profile

*NB: the Country Environmental Profile was drafted by MWH Consultants in July 2005. The study was financed by the European Commission. The recommendations formulated in the study do not commit the EC.*

...

PARTICIPATION DE LA CE AU PROGRAMME PILOTE POUR LA PROTECTION DES FORÊTS TROPICALES DU BRÉSIL – PPG-7

Le Brésil détient la plus grande forêt tropicale du monde, dans la mesure où la plus grande partie de la forêt amazonienne se trouve sur son territoire. C'est pour cela que se déroule depuis 1992 au Brésil le **plus grand programme multilatéral de protection de la forêt tropicale de la planète**. Le Programme Pilote pour la Protection des Forêts Tropicales du Brésil (PPG7) reçoit des fonds des pays membres de l'ex-Groupe des Sept, de l'Union Européenne et des Pays Bas, et compte sur la contrepartie du gouvernement brésilien, des Etats et de la société civile. Les investissements déjà réalisés représentaient fin 2004 près de 420 millions de dollars.

Dans le *Country Strategy Paper 2001-2006* de la CE avec le Brésil, le PPG-7 est présenté dès son démarrage en 1992 comme la principale action de coopération de la Commission Européenne dans le pays, fort aujourd'hui d'une expérience de plus de dix ans de coopération socio-environnementale entre la CE et le gouvernement brésilien en faveur des forêts tropicales. De cette manière, cette coopération est cohérente aussi avec le *EC Environmental Action Program (2002-2011)* qui compte parmi ses priorités de contribuer à contrôler et inverser le processus de déforestation et de dégradation des forêts dans le monde.

#### Processus de mise en oeuvre du PPG7

L'**architecture institutionnelle** du PPG-7 est complexe. La proposition initiale du programme a été élaborée avec le soutien de la Commission Européenne et de la Banque Mondiale, et discutée par les donateurs lors des sommets du G7 à Houston en 1990 et à Genève en 1991. En juin 1992, dans le cadre de l'ECO 92 à Rio de Janeiro, le gouvernement brésilien a officiellement créé le PPG-7 en instaurant la **Commission de Coordination du Programme** (18 représentants) chargée de suivre, d'évaluer et d'assurer le déroulement du PPG-7, ainsi que d'approuver la programmation annuelle, les phases d'implantation de ses projets, l'application de ses crédits et d'élaborer les directives et les procédures opérationnelles.

La même année a été créé le **Rain Forest Trust Fund (RFT)**, géré par la Banque Mondiale, qui a installé une unité à Brasilia chargée de suivre la mise en oeuvre du PPG-7. Le RFT est constitué par les contributions des pays du G-7 et de quelques membres de l'UE pour fournir un appui au PPG-7. Certains pays participent également par le biais de leurs propres agences de développement et de coopération, et certains programmes du PPG-7 font appel également à d'autres agences multilatérales comme le PNUD, par exemple.

L'**objectif général** du Programme-pilote est de «maximiser les bienfaits environnementaux des forêts tropicales, en harmonie avec les objectifs de développement du Brésil, en implantant une méthodologie de

développement durable qui contribuera à la réduction continue des taux de déforestation». Pour ce faire, ont été proposés comme objectifs spécifiques: 1) démontrer la faisabilité de l'harmonisation des objectifs environnementaux et économiques dans les forêts tropicales; 2) aider à préserver les énormes ressources génétiques dont elles disposent; 3) diminuer la contribution des forêts brésiliennes aux émissions de CO<sub>2</sub>; 4) fournir un exemple de coopération entre pays développés et pays en voie de développement sur les questions environnementales mondiales.

Vu la quantité d'institutions impliquées au niveau national et international, le schéma de mise en oeuvre des projets est complexe, tant en ce qui concerne les articulations institutionnelles que les mécanismes de financement, négociés en plusieurs étapes.

La **dynamique financière** du Programme Pilote est très significative. Au début du Programme, on estimait les dons à 250 millions de dollars, qui seraient complétés par la contrepartie brésilienne, à hauteur de 10%. En 2005, au bout de 12 ans, les dons ont atteint près de 347 millions de dollars, soit un excédent de 39% par rapport aux prévisions.

Le PPG-7 est suivi par l'**International Advisory Group (IAG)**, équipe d'experts indépendants brésiliens et étrangers, qui évalue en toute impartialité et formule des recommandations au programme, basées sur les enseignements tirés et sur la conjoncture socio-économique et politique du moment. Les rapports de l'IAG servent de référence aux interlocuteurs stratégiques (ministères, CE et autres donateurs, Banque Mondiale, ONG).

#### Portefeuille de projets du Programme Pilote

Le Programme Pilote met en oeuvre des actions dans **cinq domaines principaux**. Malgré la faiblesse institutionnelle du Ministère de l'Environnement, ces projets ont une vie indépendante et la plupart présentent des résultats importants pour la protection des forêts tropicales:

**Expérimentation et démonstration:** dans ce domaine, on mène des expériences innovatrices dans les communautés locales et organes gouvernementaux, sur les thèmes de la conservation, du développement durable et des initiatives d'éducation à l'environnement.

- Projets Démonstratifs (PD/A), avec la participation financière de la CE;
- Appui à la Gestion Forestière (PROMANEJO);
- Gestion des Ressources Naturelles des Várzeas, plaines inondables (Provárzea);
- Projet Commerce Durable (PNS);
- Prévention des Incendies de Forêt (PROTEGER);
- Projets Démonstratifs des Peuples Indigènes (PDPI).

**Conservation des aires protégées** (parcs et autres réserves naturelles, forêts nationales, réserves extractivistes et terres indigènes) par la protection et la gestion des ressources naturelles (forêts, ressources en eau et várzeas) avec la participation des communautés traditionnelles et des populations locales:

- Terres Indiennes (PPTAL);
- Réserves Extractivistes (RESEX), avec participation financière de la CE;
- Couloirs Ecologiques, avec participation financière de la CE;
- Mata Atlântica.

**Renforcement institutionnel**, pour préparer les institutions publiques à formuler et à mettre en oeuvre des politiques environnementales plus effectives, en promouvant la gestion partagée entre l'Etat fédéral, les Etats et les municipalités, en coopération avec les organisations civiles, le secteur privé et la société en général:

- Politique de Ressources Naturelles (SPRN), avec participation financière de la CE;
- Appui institutionnel au Groupe de Travail Amazonien (GTA) et au Réseau Mata Atlântica.

**Recherche scientifique** visant à augmenter les connaissances scientifiques sur l'écologie des forêts tropicales et leur utilisation durable:

- Centres de Science et de Recherche Appliquée dans le cadre du Ministère de la Science et de la Technologie (MCT), avec participation financière de la CE.

**Leçons/enseignements et diffusion**, visant principalement à influencer les politiques publiques et à rendre disponibles les connaissances acquises par le Programme :

- Projet d'Appui au Suivi et à l'Analyse (AMA).

Par ailleurs, il existe un appui à la **coordination du programme** (qui a déjà reçu une participation financière de la CE) et plusieurs autres importants **projets associés** au PPG-7, généralement financés par la coopération bilatérale, comme l'ARPA - Projet Aires Protégées d'Amazonie.

### Principaux résultats et difficultés

Il existe un large éventail d'**exemples qui montrent des résultats** dans le domaine de la protection de l'Amazonie brésilienne au cours de la dernière décennie grâce à l'exécution des projets du PPG-7; le programme a posé les bases de politiques plus larges et plus efficaces au niveau fédéral et des Etats, visant la conservation et l'utilisation durable de la forêt.

D'une manière générale, les **institutions** et organismes publics impliqués dans la protection des forêts sont plus solides, au niveau fédéral, des Etats et des villes amazoniennes. Divers réseaux d'organisations de la société civile ont été créés et ont rejoint le processus, réunissant près de 850 ONG. Ces réseaux d'ONG et de mouvements sociaux de l'Amazonie et de la Forêt Atlantique sont aujourd'hui plus structurés et possèdent une meilleure capacité à participer aux débats sur les politiques publiques et à la mise en oeuvre de projets.

Il y a de **nouvelles formes de surveillance** par satellite qui permettent de suivre la dynamique de la déforestation en Amazonie, grâce à la modernisation des principaux centres de recherche.

Sous l'impulsion du PPG-7, la **décentralisation des politiques** de gestion environnementale et le renforcement des instances spécialisées des Etats amazoniens ont amélioré sur le terrain la capacité de gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Le programme a également inauguré une approche régionale innovante et participative de la conservation de la biodiversité, avec la notion de «couloirs écologiques», proposée pour l'Amazonie et pour la Forêt Atlantique.

Les **enseignements tirés** du soutien apporté à plus de 200 projets démonstratifs constituent des références méthodologiques pour le développement durable dans la région et fournissent des bases à des politiques amazoniennes plus adaptées aux processus locaux. Ainsi, plus de deux cent cinquante mille agriculteurs familiaux ont été formés à la prévention et au contrôle des incendies.

Le PPG-7 constitue également un espace où les pays du Nord et du Sud font face ensemble aux problèmes mondiaux de l'environnement, ce qui en fait une expérience de gouvernance mondiale. Le gouvernement brésilien prend de plus en plus lui-même en charge la direction du Programme qui constitue aujourd'hui une base essentielle pour la viabilité des politiques.

Pour ce qui est des **difficultés**, le caractère pilote (tant pour le Brésil qu'au niveau mondial) de la lutte contre la déforestation a demandé la construction pas à pas d'un portefeuille de projets ciblés selon des demandes sectorielles d'organismes gouvernementaux et de groupes sociaux spécifiques. Au fil des ans, cela a rendu plus difficile la construction d'une stratégie plus large et plus solide pour le Programme.

Le PPG7 a souffert pendant longtemps de la tendance à l'**isolement du secteur environnemental au sein du gouvernement** brésilien et du manque de dialogue et de coopération avec le secteur privé et avec les autres organismes gouvernementaux chargés des politiques de développement. Les impacts attendus sur la capacité à stopper ou à freiner la déforestation en Amazonie et dans la Forêt Atlantique ne se sont pas concrétisés comme on l'espérait. Les années d'expérience renforcent la perception du fait que les forces les plus importantes liées aux **causes de la déforestation** ont une dynamique propre qui n'a toujours pas été correctement appréhendée, entre autres parce qu'on n'a pas travaillé auprès des organisations d'éleveurs et de la filière bois.

La trop **fragile articulation** entre les parties du Programme Pilote, et entre celles-ci et les autres programmes gouvernementaux, n'a pas facilité l'utilisation des enseignements et connaissances dans la formulation de politiques publiques à une échelle plus large. L'**intégration avec les autres programmes** coordonnés par le Ministère de l'Environnement est timide, comme par exemple avec le Programme National de la Forêt (PNF), le Programme National de l'Environnement (PNMA) et le Fonds National pour l'Environnement (FNMA). Le gouvernement lui-même souligne le trop faible parti tiré du potentiel de duplication des projets démonstratifs, par le biais de programmes de crédit rural et d'assistance technique rurale qui devraient être mieux utilisés.

...

### Perspectives pour le Programme-Pilote

Lors du Séminaire National sur le PPG-7 qui s'est tenu à Santarém (Pará) en juin 2005, le gouvernement, la société civile et la coopération internationale se sont mis d'accord sur l'**importance des résultats** et des processus socio-environnementaux en cours et sur la **nécessité de poursuivre le programme** sur trois volets: 1) consolidation des actions en cours, en particulier celles qui interviennent sur le terrain des communautés; 2) élargissement de l'échelle des projets démonstratifs; 3) nouveaux projets-pilotes sur des

thèmes encore non abordés. La Commission de Coordination du Programme souligne que le PPG-7 a servi de base aux politiques publiques du Gouvernement Fédéral pour l'Amazonie, qui culmine aujourd'hui avec l'établissement du Programme Amazonie Durable (PAS), qui transforme le PPG-7 en un ensemble d'activités de soutien au PAS. Cependant, les caractéristiques et la nature de cette relation demeurent imprécises. L'avenir du Programme Pilote et de ses dispositifs institutionnels, fort de près de 15 ans d'expériences et 16 projets en cours, dépend du mûrissement de nouvelles politiques pour l'Amazonie et la Forêt Atlantique de telle manière que ses enseignements se transforment en politiques concrètes et modernes pour le développement de la région amazonienne. Avec la mise en place du PAS, on s'attend à ce que soient créés de nouveaux espaces, où puisse se dérouler le dialogue et la négociation entre les organismes fédéraux, les gouvernements des Etats, les mairies, les organisations de la société civile et le secteur privé.

## CONCLUSIONS

Le Brésil est un **acteur stratégique dans toute négociation environnementale**. Détenteur de grandes zones de forêt d'une immense biodiversité, il a en plus un grand potentiel de contribution au séquestre de carbone et concentre sur son territoire un énorme volume d'eau douce. En revanche, c'est un pays en développement qui doit tirer le meilleur parti de son potentiel pour consolider son économie et élever les conditions de vie des populations défavorisées.

Le Brésil doit surmonter **d'énormes défis** dans la recherche de stabilité économique, de l'élimination de la pauvreté, de l'accès à la santé pour tous et à une éducation de qualité, d'un meilleur partage des richesses, le tout avec des pratiques environnementales correctes de manière à garantir pour les futures générations une bonne qualité de vie avec les ressources naturelles nécessaires à leur survie.

L'Union Européenne, en tant qu'important partenaire commercial et de coopération du Brésil, désireuse de contribuer à la conservation de la biodiversité du pays et à l'amélioration de la qualité de vie de sa population, devra continuer à **encourager la transversalité des questions environnementales** dans tous les domaines où elle intervient, que ce soit du point de vue commercial ou social, comme par exemple des programmes de soutien à l'élimination de la pauvreté dans la région de caatinga, avec l'inclusion des variables environnementales comme axe stratégique de consolidation de ces actions.

Il est important d'aider le Brésil dans ses **efforts pour une gestion durable de ses forêts**, par le biais de l'appui à la certification et à l'accès à des technologies de contrôle plus appropriées, ainsi que sur base de négociations des normes légales garantissant l'origine légale et durable de ses produits forestiers.

La **société civile** organisée représente également un acteur stratégique et doit être renforcée dans la même mesure que le gouvernement.

Finalement, on observe que l'**enjeu de la coopération internationale dans le cas de la déforestation**, ne se situe plus dans l'identification de ses dynamiques et de ses causes ni dans les mesures à court, moyen et long terme à adopter pour maîtriser la déforestation mais plutôt dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques publiques, et dans l'investissement financier correspondant, capables d'en finir avec un système extrêmement archaïque, enraciné et vicieux d'occupation et d'utilisation des ressources naturelles.

Le principal enjeu des **rapports de coopération** entre le Brésil et l'UE réside dans la mise en pratique d'un modèle de développement durable de fait.

## RECOMMANDATIONS

Face à la problématique de l'environnement au Brésil, il est nécessaire **d'identifier des grands thèmes qui servent d'axes pour la coopération**; il faut aussi pouvoir compter sur des mécanismes appropriés pour coopérer avec efficacité dans la construction d'un modèle durable de développement.

Il est fondamental d'aider le gouvernement à se structurer en vue d'une **planification de l'usage du sol qui tienne compte des variables économiques, sociales et environnementales**, et en vue d'une régularisation foncière qui réponde aux nécessités du développement. Tous les biomes sont affectés, plus ou moins profondément selon les situations régionales, par ce problème dont les effets sont globaux.

La diversité des intérêts en jeu et des problèmes à résoudre implique qu'une plus large variété d'institutions gouvernementales doit être responsabilisée et prise en compte pour la coopération, et non pas seulement le Ministère de l'Environnement. Il convient donc d'étendre la coopération à d'autres secteurs gouvernementaux, à travers une stratégie institutionnelle transversale qui devra lui donner plus d'impact.

### Bonne gouvernance et planification régionale

Dans ce contexte, on recommande que la coopération environnementale ait comme axe principal la "**Bonne gouvernance et planification régionale**" avec l'objectif de contribuer à ce que le gouvernement brésilien, à travers ses différentes instances et institutions, puisse développer des modèles de planification de l'usage du sol, de régularisation foncière et d'aménagement du territoire, comme outil stratégique pour trouver une productivité qui à la fois soit meilleure et implique un faible impact sur l'environnement, permettant un meilleur contrôle de la déforestation.

Cette coopération peut se faire par **l'assistance technique de la CE**, profitant de l'expérience européenne dans ce domaine. Cela permettrait d'élargir la liste des partenaires possibles au sein du gouvernement fédéral, comme par exemple, le Secrétariat au Patrimoine de l'Union, lié au Ministère du Plan, et qui est stratégique car il a parmi ses responsabilités l'administration du patrimoine immobilier de l'Union, qui est composé d'immeubles propres nationaux et de terrains de la marine, de zones de préservation permanente, de terres indiennes, de forêts nationales, de terres inoccupées (*terras devolutas*), de zones de frontière et de biens d'usage commun.

Une coopération axée sur la "Bonne gouvernance et la planification régionale" **permet d'appuyer différentes institutions et activités**, avec des actions pouvant être planifiées graduellement et avec continuité, de telle sorte qu'à la fin de 2006/2011 on puisse observer des résultats concrets.

### PPG-7

En ce qui concerne le **Programme Pilote pour la Protection des Forêts Tropicales du Brésil (PPG-7)**, malgré les difficultés que montre le gouvernement pour lui définir des voies précises de consolidation, il existe différents éléments (comme le Séminaire National du PPG-7 organisé à Santarém) qui montrent un évident intérêt pour la continuation du programme. Autant les bailleurs de fonds que les bénéficiaires du programme attendent une définition politique et institutionnelle plus nette pour son avenir. Cependant, le PPG-7 présente une trajectoire de pionnier, avec sa longue expérience d'articulation entre acteurs et l'ensemble des actions réalisées tout au long de ces 15 dernières années, qui en font la base et la principale référence du gouvernement pour l'établissement du Programme *Amazônia Sustentável* (PAS).

Quelles que soient les orientations du gouvernement brésilien, il est important que la CE, surbase de sa longue participation dans le plus important programme qui existe en faveur des forêts tropicales d'un pays, maintienne les négociations avec le gouvernement brésilien pour la poursuite du PPG-7.

### Axes et instruments pour des actions par rapport aux biomes

Sur base des graves problèmes de dégradation que ces biomes connaissent, l'**Amazonie**, le **Cerrado** et la **Mata Atlântica** sont proposés comme axes thématiques prioritaires pour appuyer des actions de coopération. Des thèmes et des instruments spécifiques doivent être envisagés pour chacun de ces biomes, sur base de la spécificité de leurs problèmes et des processus en cours.

#### *Amazonie*

Pour l'Amazonie, l'axe principal de la coopération devrait rester le "**Contrôle de la déforestation**". La déforestation est étroitement liée à l'usage du feu, ce qui contribue à l'augmentation des émissions de gaz dans l'atmosphère; d'autre part, ces deux éléments affectent les ressources en eau. Ces problèmes ont comme origine commune l'absence d'aménagement du territoire et le manque de planification de l'usage du sol. Dans ce sens, la coopération thématique horizontale devrait choisir des thèmes consolidant les démarches de planification ainsi que l'amélioration des méthodes de production et de conservation. C'est en appuyant des actions qui vont dans ce sens que l'on favorisera l'impact sur la réduction de la pauvreté et sur la qualité de vie des populations bénéficiaires.

Les thèmes qui démontrent les plus gros besoins de coopération sont les suivants:

- Gestion forestière et certification;



- Monitoring et prévention des incendies de forêts;
- Technologie de récupération des zones dégradées;
- Gestion des ressources en eau;
- Gestion des Unités de Conservation et des Terres Indiennes.

### ***Cerrado***

Le Cerrado est un biome très important du point de vue économique et environnemental. Il subit une énorme pression à cause de l'expansion de la frontière agricole et de l'utilisation de sa végétation arborée comme source d'énergie pour le secteur sidérurgique (charbon de bois).

Pour ces raisons, la conservation du Cerrado devrait être l'objet d'une attention particulière, surtout à cause des effets que provoque son usage économique sur la biodiversité et autour des sources de certains des plus importants fleuves du pays. De plus, ce biome présente la possibilité d'agir au niveau de la séquestration de carbone, grâce à ses caractéristiques biotiques et climatiques.

Il s'agit dans le Cerrado essentiellement d'essayer d'équilibrer **les variables économique et environnementale**, comme axe de coopération. Il est important d'y appuyer les institutions de recherche, l'initiative privée, les pouvoirs publics locaux et la société civile dans le sens d'un partenariat pour la réalisation des actions prioritaires. Pour l'appui aux municipalités, beaucoup sont déjà organisées entre elles dans des associations qui en rassemblent parfois plus de 40. Cela permet un appui ciblé sur certaines régions, de manière mieux planifiée et plus cohérente, stimulant des résultats de manière plus concentrée, et facilitant leur suivi.

Les principales actions seraient les suivantes:

- Gestion des ressources en eau (récupération de la forêt de cette région, protection des sources, consolidation des processus participatifs de gestion des ressources en eau);
- Restauration des zones dégradées;
- Technologies favorisant l'utilisation des zones récupérées.

### ***Mata Atlântica***

La principale voie de coopération serait dans ce biome la **restauration de la Mata Atlântica**, ce qui signifie autant la systématisation d'expériences positives que l'appui ultérieur à des projets de restauration. Ici la coopération peut se réaliser à travers des appels d'offre et présente l'avantage de consolider le partenariat entre la société civile organisée, l'initiative privée, le gouvernement fédéral, et celui des Etats et municipalités.

La restauration de la Mata Atlântica recoupe les objectifs de trois grands traités internationaux: Changement climatique/Protocole de Kyoto (séquestration du carbone), Convention de la Biodiversité et Lutte contre la Désertification.

Il est important de garantir que tous les Etats qui se trouvent dans ce biome puissent participer aux appels d'offres, afin d'assurer que l'ensemble des régions de forêt atlantique et leurs caractéristiques soient couvertes.

#### 6.4. Annex 4: OECD (DAC) data for Brazil

##### Distribution of bilateral OECD Public Development aid per sector (2003 data) <sup>40</sup>

SECTORS	Bilateral PDA to Brazil in Million US\$ in 2003	%
Infrastructures and social services	165,7	35,53
non specified	68	14,58
Multisectoral destination	51,2	10,98
Education	47,7	10,23
Water distribution and decontamination	31,6	6,78
Health and population	31,3	6,71
Production	26,2	5,62
agriculture, forestry, fishing	23,2	4,97
Infrastructure and economic services	8,5	1,82
emergency aid	4,4	0,94
transport and communication	3,6	0,77
maufacturing industry, extractive industry, construction	2,5	0,54
Energy	2,1	0,45
trade, tourism	0,4	0,09
TOTAL	466,4	100,00

<sup>40</sup> The distribution of bilateral OECD Public Development aid per sector indicates the economic destination sector (i.e. the specific economic sector or social sector of the recipient country).

**Distribution of bilateral OECD Public Development aid by donor (2003 data)**

OECD countries	Total PDA	%
Japan	173,7	42,953
Germany	74,7	18,472
France	51,7	12,784
United States	33,6	8,3086
Netherlands	13,5	3,3383
United Kingdom	13,5	3,3383
Italy	8,8	2,1761
Canada	8,2	2,0277
Spain	7,1	1,7557
Switzerland	4,2	1,0386
Norway	3,9	0,9644
Belgium	3,8	0,9397
Sweden	2,1	0,5193
Austria	1,6	0,3956
Finland	1,5	0,3709
Luxemburg	1,2	0,2967
Australia	0,5	0,1236
Portugal	0,4	0,0989
New Zealand	0,2	0,0495
Greece	0,1	0,0247
Ireland	0,1	0,0247
Danemark	0	0
TOTAL	404,4	100

## **6.5. Annex 5 - insight into the cooperation priorities of major non-EU donors**

### **Japan**

The Japan-Brazil policy dialogue held in 2004 resulted in the identification of six priority areas for assistance: (1) the environment, (2) industry, (3) agriculture, (4) health, (5) social development, and (6) tripartite cooperation.

Based on this, the following were identified as priority development issues:

- (1) environmental conservation (the natural environment, including the preservation of biodiversity and efficient utilization of natural resources, and the urban environment, including air and water pollution countermeasures and waste disposal);
- (2) enhancing international competitiveness (improving infrastructure to raise productivity, promote SMEs, and encourage exports);
- (3) regional and social development to correct interregional inequalities (priority development and enhanced public safety in northeast and north Brazil), and;
- (4) promotion of tripartite cooperation (active implementation of third-country and collaborative training programs, promotion of the Japan-Brazil Partnership Program, and fuller use of third-country experts of Japanese descent).

### **The World Bank**

The World Bank is currently financing 48 projects with a total commitment of \$4.2 billion. In addition, the World Bank Group's International Bank for Reconstruction and Development, the International Finance Corporation and Multilateral Investment Guarantee Agency are planning \$6 billion to \$10 billion in new investments during the four-year administration of President Lula.

The 2004-2007 CAS outlines a program which projects up to US\$7.5 billion of financing for Brazil. The main objectives are:

- 1) A more equitable Brazil: education will continue to be a key priority, with increasing involvement in secondary education and early childhood development. Support to social protection will be expanded through technical and financial support to programs such as the integrated cash transfer (Bolsa Família) and the youth employment program (Primeiro Emprego).
- 2) A more sustainable Brazil: better local services in urban and rural areas and careful management of Brazil's natural assets. A primary element of the planned program is support for increased access to basic services, such as water and sanitation, in rural and urban areas
- 3) a more Competitive Brazil: support to higher productivity and investment focus on more efficient infrastructure and competition regulation, a stronger financial sector, a modern innovation policy, and a more favourable environment for entrepreneurs, especially SMEs.

## 6.6. Annex 6 - Millenium development goals

<b>Brazil Country Profile</b>	<b>1990</b>	<b>1995</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
<b>1 Eradicate extreme poverty and hunger</b>	<i>2015 target = halve 1990 \$1 a day poverty and malnutrition rates</i>			
Population below \$1 a day (%)	..	..	8.2	..
Poverty gap at \$1 a day (%)	..	..	2.1	..
Percentage share of income or consumption held by poorest 20%	..	..	2.4	..
Prevalence of child malnutrition (% of children under 5)	7.0	5.7	..	..
Population below minimum level of dietary energy consumption (%)	12.0	10.0	9.0	..
<b>2 Achieve universal primary education</b>	<i>2015 target = net enrollment to 100</i>			
Net primary enrollment ratio (% of relevant age group)	86.4	89.7	96.5	..
Percentage of cohort reaching grade 5 (%)	71.7	70.8	..	..
Youth literacy rate (% ages 15-24)	91.8	94.1	94.2	..
<b>3 Promote gender equality</b>	<i>2005 target = education ratio to 100</i>			
Ratio of girls to boys in primary and secondary education (%)	..	..	103.1	..
Ratio of young literate females to males (% ages 15-24)	102.9	102.8	103.3	..
Share of women employed in the nonagricultural sector (%)	40.2	44.1	45.7	..
Proportion of seats held by women in national parliament (%)	..	7.0	..	..
<b>4 Reduce child mortality</b>	<i>2015 target = reduce 1990 under 5 mortality by two-thirds</i>			
Under 5 mortality rate (per 1,000)	60.0	48.0	39.0	37.0
Infant mortality rate (per 1,000 live births)	50.0	41.0	35.0	33.0
Immunization, measles (% of children under 12 months)	78.0	90.0	95.0	93.0
<b>5 Improve maternal health</b>	<i>2015 target = reduce 1990 maternal mortality by three-fourths</i>			
Maternal mortality ratio (modeled estimate, per 100,000 live births)	..	..	260.0	..
Births attended by skilled health staff (% of total)	71.9	87.6	..	..
<b>6 Combat HIV/AIDS, malaria and other diseases</b>	<i>2015 target = halt, and begin to reverse, AIDS, etc.</i>			
Prevalence of HIV, female (% ages 15-24)	..	..	0.5	..
Contraceptive prevalence rate (% of women ages 15-49)	..	76.7	..	..
Number of children orphaned by HIV/AIDS	..	..	130.0 thousand	..
Incidence of tuberculosis (per 100,000 people)	..	..	64.0	62.4
Tuberculosis cases detected under DOTS (%)	..	..	8.0	9.8
<b>7 Ensure environmental sustainability</b>	<i>2015 target = various (see notes)</i>			
Forest area (% of total land area)	65.6	..	63.0	..
Nationally protected areas (% of total land area)	..	4.2	4.4	6.7
GDP per unit of energy use (PPP \$ per kg oil equivalent)	5.8	6.6	7.1	..
CO2 emissions (metric tons per capita)	1.4	1.6	1.8	..
Access to an improved water source (% of population)	83.0	..	87.0	..
Access to improved sanitation (% of population)	71.0	..	76.0	..
Access to secure tenure (% of population)	..	..	..	..
<b>8 Develop a Global Partnership for Development</b>	<i>2015 target = various (see notes)</i>			
Youth unemployment rate (% of total labor force ages 15-24)	6.7	11.4	17.9	..
Fixed line and mobile telephones (per 1,000 people)	65.0	93.4	385.1	423.8
Personal computers (per 1,000 people)	3.1	17.3	62.9	74.8

Source: *World Development Indicators database, April 2004*

Note: In some cases the data are for earlier or later years than those stated.

Goal 1 targets: Halve, between 1990 and 2015, the proportion of people whose income is less than one dollar a day. Halve, between 1990 and 2015, the proportion of people who suffer from hunger.

Goal 2 target: Ensure that, by 2015, children everywhere, boys and girls alike, will be able to complete a full course of primary schooling.

Goal 3 target: Eliminate gender disparity in primary and secondary education preferably by 2005 and to all levels of education no later than 2015.

Goal 4 target: Reduce by two-thirds, between 1990 and 2015, the under-five mortality rate.

Goal 5 target: Reduce by three-quarters, between 1990 and 2015, the maternal mortality ratio.

Goal 6 targets: Have halted by 2015, and begun to reverse, the spread of HIV/AIDS. Have halted by 2015, and begun to reverse, the incidence of malaria and other major diseases.

Goal 7 targets: Integrate the principles of sustainable development into country policies and programs and reverse the loss of environmental resources. Halve, by 2015, the proportion of people without sustainable access to safe drinking water. By 2020, to have achieved a significant improvement in the lives of at least 100 million slum dwellers.

Goal 8 targets: Develop further an open, rule-based, predictable, non-discriminatory trading and financial system. Address the Special Needs of the Least Developed Countries. Address the Special Needs of landlocked countries and small island developing states. Deal comprehensively with the debt problems of developing countries through national and international measures in order to make debt sustainable in the long term. In cooperation with developing countries, develop and implement strategies for decent and productive work for youth. In cooperation with pharmaceutical companies, provide access to affordable, essential drugs in developing countries. In cooperation with the private sector, make available the benefits of new technologies, especially information and communications.

**INFORMES DEL CUMPLIMIENTO DE LOS OBJETIVOS DE DESARROLLO DEL MILENIO EN BRASIL**  
**SISTEMATIZACION COMPARATIVA EFECTUADA POR PNUD**  
**2002-2005**

<b>BRASIL – 2004-</b> Objetivos y Metas propuestos	Situación Actual y Tendencias	Estimación de Cumplimiento	Desafíos y Prioridades	
<b>1. Erradicar la Pobreza Extrema y el Hambre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ El 8.8% de la población vivía con menos de un dólar diario (PPP) en 1990. En 2000, el porcentaje se redujo a 4.7%, lo cual indica que Brasil se encuentra a solo 0.3 puntos</li> </ul>	Na	Políticas Sugeridas en el informe	Costeo de las metas

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reducir a la mitad a la proporción de personas con ingresos menores a un dólar por día</li> <li>▪ Reducir a la mitad la proporción de personas que sufren hambre</li> </ul>	<p>porcentuales para alcanzar la meta de disminuir la pobreza en un 50%.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sin embargo, tomando la disponibilidad de acceso al salario mínimo, medida usada para medir la pobreza de acuerdo con las políticas públicas brasileñas, existían en 2002 en el país 52.3 millones de pobres, es decir, personas que viven con menos de un salario mínimo per capita de ingreso familiar. Esto representa el 30.6% de la población. Entre 1992 a 2002 la incidencia de pobreza, basada en este criterio, disminuyó 9.1 puntos porcentuales, pasando de 39.7% a 30.6% respectivamente.</li> <li>▪ Pese a estos avances, la brecha entre ricos y pobres se ha ensanchado, es decir que no se reflejaron mejoras en la equidad del ingreso. En 1992, el 20% de los más ricos poseían el 55.7% de los ingresos nacionales. En 1996, la cifra asciende a 55.8%, y en 2002 a 56.8%.</li> <li>▪ El Coeficiente de Gini entre 1990 y 2002 se ha mantenido en 0.57, uno de los más altos del mundo.</li> <li>▪ La desnutrición infantil ha disminuido cerca de un 70% entre 1975 y 1996, de 18.4% a 5.7%. Esta evolución se explica por el proceso de urbanización y las políticas de salud, saneamiento y distribución de alimentos implementadas en ese período.</li> <li>▪ En el caso brasileño, como en otros países de la región, aunque la disponibilidad de alimentos es suficiente (3.002 calorías por persona), el desigual acceso de las personas a los alimentos –y no su disponibilidad- constituye el problema que se debe abordar para la disminución del hambre.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La posibilidad de superar la pobreza está vinculada a la factibilidad de acceder a empleo decente y a la implementación de una estrategia integral de combate a la pobreza, destacándose iniciativas para eliminar el trabajo infantil y estimular la entrada de jóvenes en el mercado de trabajo luego de su formación educativa.</li> <li>▪ Es importante el seguimiento y fortalecimiento de los programas ya establecidos (Programas Fome Zero y Bolsa-Familia) los cuales establecen como prioridad el combate al hambre, implementando diferentes políticas, como transferencias directas de ingresos para las familias, políticas estructurales de generación de empleo, acceso a servicios básicos, y medidas de emergencia para la distribución de alimentos a los grupos más vulnerables.</li> <li>▪ Destaca la necesidad de seguir fortaleciendo las políticas de fortalecimiento de las economías locales, fortalecimiento de la agricultura familiar, acceso a créditos y asistencia técnica para agricultores.</li> <li>▪ Se deben igualmente fortalecer los programas integrados de abastecimiento y seguridad alimentaria en las etapas de producción, distribución y consumo de alimentos.</li> <li>▪ Continuar implementando programas de compra local de alimentos para programas municipales de alimentación, como merienda escolar, restaurantes populares, hospitales.</li> <li>▪ Implementar huertas urbanas, asociadas a programas de educación alimentaria y nutricional.</li> <li>▪ Incentivar funcionamiento de cocinas comunitarias y restaurantes populares públicos y redes de bancos de alimentos.</li> </ul>	Na
--	---	--	---	----

<p><b>2. Alcanzar la educación básica universal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Asegurar que todos los niños y niñas puedan terminar el ciclo completo de educación primaria</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La tasa de asistencia a la escolaridad básica en 2002 era de 93.8%. Existen, sin embargo, diferencias entre las regiones, siendo la región del nordeste la que presenta una tasa menor, de 91.6%.</li> <li>Los aspectos de calidad de la educación deben ser considerados. El 59% de los niños/as que completaron los primeros cuatro grados de escolaridad en 2001 no se desenvolvían adecuadamente en competencias básicas de lectura, y un 52% presentaba profundas deficiencias en matemáticas.</li> <li>Otro problema se refiere a las altas tasas de abandono escolar, las cuales eran de 8.7% en 2002.</li> </ul>	na	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantizar la sostenibilidad de la reforma educativa, asegurando la disponibilidad de los recursos financieros para su implementación.</li> <li>Implementar políticas que intenten aliviar el ingreso tardío.</li> <li>Asegurar una oferta educativa completa, incorporando medidas que permitan la permanencia de niños en la escuela mediante subsidios a las familias y/o alimentación pre-escolar y escolar</li> <li>Implementar campañas de información y programas que incentiven el alcance de la educación inicial</li> </ul>	Na
<p><b>3. Promover la igualdad entre los sexos y la autonomía de la mujer.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Eliminar la disparidad de género en la educación primaria y secundaria hasta el 2005 y en todos los demás niveles hasta el 2015.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La educación formal no constituye en Brasil un logro a conquistar en materia de igualdad de género. Las mujeres tienen comparativamente mayor escolarización que los hombres, La discriminación se observa en cambio en el mercado de trabajo, en el ámbito político, en la violencia familiar.</li> <li>Esto refiere a los patrones culturales dominantes, que atribuyen al hombre el papel de proveedor y a la mujer el del cuidado de la casa y la familia. Las desigualdades de género surgen, por lo tanto, de las construcciones socioculturales e históricas que transforman las diferencias de sexo en discriminación.</li> <li>Las desigualdades entre los sexos se reflejan principalmente en las remuneraciones salariales. Las mujeres con 4 años de estudios ganan el 81% del salario que reciben los hombres con la misma capacitación. Mujeres con 12 años de estudio, reciben el 63% del salario que reciben los hombres.</li> <li>En cuanto a la participación política, en el 2004 sólo el 9% de parlamentarias son mujeres (diputadas federales y senadoras). En tanto, en el 2002, sólo el 7.4% de gobernadoras son mujeres.</li> </ul>	na	<ul style="list-style-type: none"> <li>El indicador propuesto para evaluar esta meta sería insuficiente para evaluar la equidad de género.</li> <li>Las políticas de promoción de la igualdad de género deben incorporar iniciativas para la emancipación femenina en la economía, acceso a espacios políticos y posiciones de decisión.</li> <li>Fomentar políticas de apoyo a emprendimientos, microcréditos, titularidad de la tierra, documentación civil básica, los cuales están ya siendo implementados en el marco del Programa Nacional de la Secretaría Especial de Políticas para mujeres (SPM), órgano creado en 2003. Esta Secretaría se encuentra implementando los Programas de Prevención y Combate a la Violencia contra las mujeres, el de Promoción de la Autonomía Económica de las Mujeres en el Trabajo y el de Gestión de la Transversalidad de Género, los cuales deben seguir fortaleciéndose.</li> <li>Por constituir una de las áreas en que las desigualdades de género se manifiestan de manera marcada, el mundo del trabajo constituye un importante área a trabajar, lo cual esta siendo implementado con el nuevo plan de gobierno: capacitación para el trabajo y generación de ingresos, promoción de la discusión sobre discriminación de género en el trabajo, establecimiento de nuevas líneas de crédito para mujeres agricultoras.</li> </ul>	Na



<p><b>4. Reducir en 2/3 la tasa mortalidad de menores de 5 años:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Reducir en 2/3 la tasa mortalidad de menores de 5 años:</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En 1990, por cada mil nacidos vivos 53,5 morían antes de cumplir 5 años. En 2002 ese número descendió a 33,7, indicando una reducción de 37,2%.</li> <li>En menores de un año, la reducción de la mortalidad fue de un 42,1%, la tasa descendió de 48,0 muertes por cada mil nacidos vivos a 27,8.</li> <li>Este descenso esta relacionado con los avances en condiciones de vida, el aumento del nivel educacional y la ampliación de cobertura de servicios de salud, como vacunación y otras medidas básicas de prevención y tratamiento de enfermedades y acceso a saneamiento.</li> <li>La eliminación del sarampión en los 90 constituye igualmente un positivo ejemplo del alcance de las políticas de salud</li> </ul>	na	<ul style="list-style-type: none"> <li>El énfasis en el combate a la mortalidad neonatal (4 primeras semanas de vida) es prioritario, para continuarla trayectoria de reducción de la mortalidad infantil.</li> <li>Igualmente, es necesario combatir las muertes por causas relacionadas con la pobreza, como infecciones, condiciones nutricionales y saneamiento del ambiente, especialmente en las regiones Norte y Nordeste.</li> <li>En el marco del proceso de ampliación de la atención y reorganización de los servicios de salud, la implementación de agentes comunitarios de salud y salud familiar es una iniciativa importante para lograr esta meta del milenio, ya que se realiza un acompañamiento y monitoreo de las condiciones de salud y nutrición de la población infantil.</li> <li>El Pacto Nacional para la Reducción de la Mortalidad Infantil es una iniciativa que igualmente apoyara en Brasil el cumplimiento de este objetivo, estableciendo líneas estratégicas de trabajo tales como promoción de nacimientos saludables, acompañamiento en nacimientos de riesgo y en el desarrollo infantil y promoción de la alimentación saludable.</li> </ul>	na
<p><b>5. Mejorar la salud materna</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Reducir la tasa de mortalidad materna en 3/4 partes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Se estima que la tasa de mortalidad materna ha sido de 75,3 por 1000 mil nacidos vivos en 2002, existiendo sin embargo un alto subregistro.</li> <li>Las principales causas de mortalidad materna son hipertensión arterial, infecciones post-parto y complicaciones relacionadas con aborto, siendo esta última la principal y mas severa, ya que igualmente se relaciona con demora en la consulta por atención.</li> <li>Otra preocupación esta relacionada con los embarazos de alto riesgo de adolescentes. En Brasil, el 22,4% del total de nacidos vivos es de madres de entre 15 a 19 años.</li> </ul>	na	<p>En el 2004 el gobierno, con la participación de consejos profesionales, centros sindicales, centros de estudio e investigación y organizaciones no gubernamentales, lanzo un Pacto Nacional para la Reducción de la Mortalidad Materna y Neonatal, con las siguientes prioridades:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Garantizar la realización de exámenes prenatales</li> <li>Garantizar la atención de mujeres y recién nacidos en todos los centros de salud, sin rehusar atenciones ni obligar a los pacientes a peregrinar por diferentes centros de salud.</li> <li>Cualificar e humanizar la atención al parto, aborto legal y consecuencias de aborto inseguro.</li> <li>Expandir la oferta de exámenes de laboratorios.</li> <li>Incluir asistencias pediátricas neonatales y obstétricas en los servicios de atención de urgencia (SAMU)</li> <li>Priorizar la capacitación y educación permanente de todos los profesionales involucrados en la atención obstétrica y neonatal.</li> </ul>	Na
<p><b>6. Combatir el VIH/SIDA, la malaria y otras enfermedades</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Haber detenido e iniciado</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En 1998 existían en Brasil 18,7 personas infectadas por cada 100 mil habitantes. En 2002, esa tasa disminuyó en un 31%-de 18,7 a 12,8 entre 1998 y 2002</li> <li>La tendencia inicialmente indicaba que la epidemia afectaba</li> </ul>	na	<p>De acuerdo al Plan Estratégico del Programa Brasileiro para el Control del VIH/SIDA, las prioridades para lograr esta meta</p>	na

<p>la reversión de la propagación del VIH/SIDA en el 2015.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reducir la incidencia de malaria y otras enfermedades graves</li> </ul>	<p>en su mayoría a homosexuales, hemofílicos y usuarios de drogas intravenosas, sin embargo actualmente afecta indiscriminadamente a hombres y mujeres. La transmisión heterosexual ha pasado de 17,4% en 1980-1991, a 56,1% en 2002.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Brasil es uno de los pocos países de América Latina que garantiza el tratamiento antiretroviral, ya que es productor de drogas no patentadas a bajo costo. Esta estrategia permitió reducir la mortalidad. El programa brasilero para el control del VIH/SIDA es reconocido mundialmente. De 400 mil personas que tienen acceso a medicamentos antiretrovirales en el mundo, 140 mil viven en Brasil.</li> <li>▪ La malaria se encuentra concentrada en la Amazonia Legal, en donde se registra el 99% de los casos. Luego de la implementación del Plan de Control de la Malaria en el 200, se logro un avance en el control de la epidemia. De 637 mil exámenes positivos de en 1999, se paso a 349 mil en el 2002.</li> <li>▪ Brasil esta entre los 22 países más afectados en el mundo por la Tuberculosis. Se ha logrado, sin embargo, una lenta reducción de su incidencia. Entre 1990 y 2002 se paso de 51,8 casos por cada 100 mil habitantes, a 44,6 casos. En el 2002, 58% de los casos de tuberculosis detectados habían sido curados.</li> </ul>		<p>son:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Garantizar el acceso universal a antiretrovirales y a medicamentos para enfermedades oportunistas.</li> <li>▪ Ampliar el acceso al diagnostico laboratorial de VIH/SIDA, aumentando en un 150% el número de tests realizados.</li> <li>▪ Ampliar el acceso de gestantes expuestas a VIH/SIDA al diagnostico y tratamiento adecuados.</li> <li>▪ Promover la salud sexual y reproductiva, y la adopción de prácticas sexuales seguras.</li> <li>▪ Aumentar el número de preservativos ofrecidos, elevando a 90% el uso de los mismos.</li> <li>▪ En cuanto a la Malaria, la estrategia a seguir por el Programa Nacional de Control de la Malaria (PNM) es el aumento del diagnóstico laboratorial precoz, y la vigilancia para la prevención y control de la enfermedad, a través del apoyo a la organización de servicios locales de salud para el diagnóstica y tratamiento de la enfermedad, capacitación de los recursos humanos, educación para la salud mediante programas de comunicación y movilización social, control selectivo de vectores y monitoreo.</li> <li>▪ En cuanto a la tuberculosis, el Programa Nacional del control de esta enfermedad recomienda la necesidad de integrar el control de esta enfermedad como a atención básica, incluyéndola en el programa de agentes comunitarios de salud. Se enfatiza la necesidad de lograr el involucramiento de las comunidades, organizaciones de base y organismos internacionales y nacionales en el combate a esta enfermedad, para reducir la mortalidad y transmisión. Para ello se requiere expandir el tratamiento supervisado, elevar la detección anual y realizar vigilancia epidemiológica.</li> </ul>	
---	---	--	---	--

<p><b>7. Asegurar un medio ambiente sostenible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Haber logrado en el 2015 que todas las políticas y programas del país hayan integrado los principios del desarrollo sostenible y se haya revertido la pérdida de recursos naturales ambientales.</li> <li>▪ Reducir en 2/3 la proporción de la población sin acceso al agua potable y saneamiento</li> <li>▪ Haber mejorado considerablemente la vida de por lo menos 100 millones de habitantes de tugurios</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entre 1994 y 2001 la media anual de deforestación ha sido de 17,6 mil kilómetros cuadrados en la Amazonía Brasileira.</li> <li>▪ El 8,49% del territorio nacional esta protegido como reserva natural, siendo Brasil uno de los países de mayor biodiversidad en el mundo, ya que alberga el 30% de las áreas de forestación tropical en el mundo. Entre 1990 y 2000 el porcentaje de áreas protegidas se elevó en un 22%.</li> <li>▪ La proporción de población con acceso a agua tratada (abastecida por red) pasó de 88,3% en 1992 a 91,3% en 2002 en áreas urbanas. En áreas rurales la cobertura de agua abastecida por red fue de 12,3% en 1992 y 22,7% en 2002. El acceso a agua de pozo o vertiente en la zona rural fue de 76,2% en 1992 y 80,6% en 2002.</li> <li>▪ El acceso a saneamiento (fosa séptica o red) en zonas urbanas ha sido de 65,9% en 1992 y 74,9% en 2002. En zona rural, de 10,3% y 16,0% respectivamente, lo cual indica una situación desfavorable en materia de saneamiento en zonas rurales.</li> <li>▪ La población que habita en asentamientos precarios (“favelas”) a crecido de 3,1% de la población total en 1991 a 4,3% en 2000, periodo en que a media de crecimiento poblacional fue solo de 1,6%. En el Censo del 2000 se registraron 1,7 millones de viviendas localizadas en ese tipo de asentamientos precarios, abarcando a 6,6 millones de personas.</li> </ul>	<p>na</p>	<p>Se han establecido ya las prioridades para el logro de este objetivo, a partir de los siguientes programas a los que el gobierno dará continuidad:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programa Nacional de Forestación y manejo sostenible de recursos naturales, para la promoción de plantación y conservación de bosques y vegetación.</li> <li>▪ Programa de Conservación y Recuperación de los Biomas Brasileños, para la implantación de corredores ecológicos.</li> <li>▪ Programa de Conservación, Uso Sustentable y Recuperación de la Biodiversidad, para la conservación de 141 especies de fauna amenazadas de extinción y recuperación de animales retirados de su hábitat natural.</li> <li>▪ Programa de Cambio Climático y medio Ambiente, que contempla el fomento a proyectos de utilización de bio-combustibles y fuentes alternativas de energía renovable.</li> <li>▪ En referencia a agua y saneamiento, se prevé Instituir una política nacional de Saneamiento Ambiental que de prioridad a la asignación de recursos y planificación estratégica para abordar este problema, aumentando el acceso de la población a servicios de calidad de abastecimiento de agua y saneamiento.</li> <li>▪ En referencia a las condiciones de vida de habitantes de tugurios, entre 2004-2027 se implementaran diferentes programas para la mejora de la habitabilidad y saneamiento de asentamientos. Igualmente, se implementaran el programas de viviendas de interés social, créditos y subsidios para viviendas, y proyectos de apoyo a medida preventivas de desastres naturales que puedan afectar a viviendas y asentamientos</li> </ul>	<p>Na</p>
---	--	-----------	--	-----------

**ASSESSMENT OF THE LIKELIHOOD OF MEETING MILLENNIUM DEVELOPMENT GOALS  
MERCOSUR COUNTRIES AND CHILE REPORTS 2000-2005**

Millennium Development Goals <sup>41</sup>	Extreme Poverty		Education	Gender Equality	Child Mortality	Maternal Health	HIV/AIDS	Environmental Sustainability	Global Partnerships
	Poverty	Hunger							
Argentina	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Brazil	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Chile	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Paraguay	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Uruguay <sup>42</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	..

**LIKELY**

**POTENTIALLY**

**UNLIKELY**

<sup>41</sup> Projections based on the Millennium Development Goals' Country Reports, in consultation with country teams. Check the reports at <http://www.undp.org/rblac/mdg>

Status: 21 completed reports. 4 ongoing reports: Ecuador, Belize, Suriname, and Trinidad & Tobago. Note: Panama's MDGs Report does not provide projections.

<sup>42</sup> National MDGs Report coordinated by the government. Translated from Spanish "idóneo, potencial, remoto"

.. Indicates no data available

FUENTE: UNDP: [www.undp.org/rblac/mdg/CountrycomparisonsJune24.doc](http://www.undp.org/rblac/mdg/CountrycomparisonsJune24.doc)

## 6.7. Annex 7 - insight into the cooperation priorities of EU Member States

### GERMANY

Together with Bolivia and Peru, Brazil is a focus of German development cooperation with South America. The total volume of German bilateral commitments to Brazil to date is €464.0 million for technical cooperation (in the strict sense) and €797.3 million for financial cooperation, making a grand total of €1,261.3 million. According to the OECD-ranking, Germany is the second donor after Japan, and followed by France. German development cooperation with Brazil began in 1963, that is, 43 years ago.

In 2001 was started the concentration of German development cooperation, by reducing the number of focal areas and by grouping projects into programmes.

#### Priority areas of cooperation

The bilateral cooperation is presently focused on the following priority areas:

1. Environmental Protection and Management of Natural Resources
2. Integrated Regional Development in Disadvantaged Regions.

#### 1. Environmental Protection and Management of Natural Resources

In this priority area, German development cooperation is engaged in 2 Programmes:

- Preservation and Sustainable Management of Tropical Rainforests (PPG7 Pilot Programme, Amazon and *Mata Atlantica*); and
- Energy and Urban-Industrial Environmental Management.

Since 1992, German Government has contributed more than € 271 million to the PPG7, and is therefore the major donor to Brazil in this area.

#### 2. Integrated Regional Development in Disadvantaged Regions

In this priority area, German cooperation is concentrated in the northeast region, where it supports implementation of Brazil's Poverty Reduction Programme "*Fome Zero*".

Beyond its two priority areas, German development cooperation supports Brazil's efforts to cooperate with other countries in its international programme to combat sexually transmitted diseases and AIDS.

The German-Brazilian **government negotiations** on financial and technical cooperation take place every two years. The last ones were in Bonn from August 30 to 31, in 2005.

Germany committed to provide fresh money amounting to €38.5 million for financial and technical cooperation in the 2005/2006 biennium. In addition, €22.23 million were reprogrammed. Additional funds for the tropical forest programme and for renewable energies/energy efficiency could be made available in the next budget year depending on budgetary availability. The Brazilian side committed to provide at least an equivalent amount of national resources.

Next Bilateral Negotiations on Technical and Financial Cooperation will be held in Brasília in 2007, and Consultations will take place in Brasília in 2006.

#### Other instruments of German development cooperation:

A variety of German institutions and organizations (religious organisations, political foundations, DEG, DED, InWent, CIM, the Senior Expert Service, the DAAD, and the private sector) are engaged in cooperation programmes in Brazil, for which they receive BMZ-funding beyond the aforementioned amount.

Finally, the German government contributes to the cooperation programmes implemented by **multilateral organisations**, such as the World Bank, the Inter-American Development Bank, UN organisations and the EU. In 2003, the German share in net ODA disbursements by multilateral organisations for Brazil was €49.2 million.

Since 2005, BMZ has been analyzing a new development policy approach for so-called “**anchor countries**”, which are large middle income countries with an outstanding economic and political position in their region and important actors in global governance processes. A country study for Brazil commissioned by BMZ in the light of this new concept has not yet been concluded. In the medium term, this approach could lead to a new orientation for German development cooperation with Brazil.

## **SPAIN**

### **Uma parceria estratégica pelo desenvolvimento e contra a pobreza.**

Ao longo dos últimos anos se produziu um **crescente aumento das relações bilaterais hispano-brasileiras** em todos os âmbitos, incluindo o da cooperação para o desenvolvimento. Este aumento das relações bilaterais tem uma enorme importância no contexto regional, considerando que o Brasil completa a ideia de iberoamerica que é um país chave no processo de integração do continente americano. O crescimento da cooperação internacional ao desenvolvimento como Brasil o converteu atualmente num **país preferente** para a Cooperação Espanhola, de acordo com o Plano Diretor 2005 – 2008. A ajuda oficial ao desenvolvimento (AOD) bilateral neta da Espanha a este país no 2004 ascendeu a **7.458.633 euros**. Nos próximos anos a Cooperação Espanhola tem o desafio de consolidar seus programas em Brasil, concentrando seus recursos nas regiões do país com os índices de desenvolvimento mais baixos.

Ainda mais, a Espanha se integra a duas iniciativas impulsionadas pelo Governo brasileiro junto a outros governos no seio da ONU: o Grupo de Alto Nível sobre Mecanismos Alternativos de Financiamento do Desenvolvimento; e a Iniciativa contra a Fome e a Pobreza. A Espanha manifestou igualmente seu interesse por associar o Brasil às reflexões sobre a cooperação internacional com países de renda média que tem bolsões importantes de pobreza.

A Agência Espanhola de Cooperação Internacional (AECI), adscrita ao Ministério de Assuntos Exteriores e de Cooperação, é o órgão executivo e de gestão da política espanhola de cooperação internacional para o desenvolvimento – sem prejuízo das competências designadas a outros Departamentos ministeriais. Para desenvolver suas funções, a AECI conta com diversas unidades no exterior, organicamente adscritas às Embaixadas, como os Escritórios Técnicos de Cooperação, encarregados de coordenar e executar os recursos da Cooperação Espanhola na sua demarcação, e de colaborar com os programas e projetos impulsionados pelas outras Administrações públicas ou por outros atores de cooperação internacional para o desenvolvimento. A principal interlocutora da AECI no Brasil é a Agência Brasileira de Cooperação (ABC).

O **marco normativo** da cooperação bilateral entre Espanha e Brasil está recolhido em acordos como o Convênio Básico de Cooperação Científica e Tecnológica de 1989 ou o Tratado Geral de Cooperação e Amizade de 1992. A atual estratégia de cooperação está recolhida na Acta da III Reunião da Comissão Mixta Hispano-Brasileira de Cooperação para o período 2003-2007, assinada em Madri em julho de 2003. Outrossim, em novembro de 2003, foi assinado o Plano de Parceria Estratégica com Brasil, que confirma a vontade da Espanha e o Brasil de, entre outros compromissos, impulsar ainda mais a cooperação; e em janeiro de 2005, foi assinada a Declaração de Brasília sobre a Consolidação Estratégica entre Espanha e Brasil, que

estabelece mecanismos de execução e seguimento dos objetivos e projetos previstos no Plano de Parceria Estratégica.

A **estratégia conjunta de cooperação** prevista pela Ata da III Reunião da Comissão Mixta baseia-se nas Metas de Desenvolvimento do Milênio estabelecidas pelas Nações Unidas, e nas prioridades de desenvolvimento formuladas pelos governos do Brasil e da Espanha. Esta estratégia, que busca acompanhar as políticas sócio-econômicas de reformas impulsionadas pelo governo brasileiro, tem como objetivo principal lutar contra a pobreza extrema, promovendo a igualdade de oportunidades entre mulheres e homens, assim como a inclusão social, além de um desenvolvimento sustentável e o respeito à diversidade cultural. A área de ação prioritária para a Cooperação Espanhola no Brasil é o Nordeste, onde se concentra um bolsão de pobreza de mais de 50 milhões de pessoas; e, em consequência, é um dos objetivos principais das políticas sociais do atual governo brasileiro. Além de assinalar as ações levadas a cabo pelos distintos atores da Cooperação Espanhola, a Ata da III Comissão Mista estabelece as seguintes **prioridades** para o período 2003-2007:

- Cobertura das necessidades sociais básicas, especialmente alfabetização e seguridade alimentar.
- Investimento no ser humano, mediante o desenvolvimento de programas de educação, capacitação e desenvolvimento da cultura.
- Desenvolvimento de infraestruturas e promoção do tecido econômico e empresarial, com especial ênfase nos setores de pesca e turismo sustentáveis, e mediante o instrumento do microcrédito.
- Defesa do meio ambiente e desenvolvimento sustentável da biodiversidade.
- Fomento da participação cidadã, desenvolvimento institucional, promoção e garantia dos direitos humanos e bom governo.

A continuação se relacionam os principais **programas e projetos** da Cooperação Espanhola com o Brasil:

- Desenvolvimento gerencial do Governo Federal Brasileiro, pretende melhorar as capacidades gerenciais de diversos coletivos da Administração Pública Federal brasileira, especialmente dos gestores de programas sociais. Numa primeira fase tem como contraparte a Escola Nacional de Administração Pública (ENAP); e a continuação está previsto iniciar um projeto de fortalecimento do Ministério de Desenvolvimento Social brasileiro.
- Soberania alimentar. Entre outras atividades, se apoia a organização do “Seminário Internacional sobre Seguro de Emergência e Seguro Agrícola” celebrado em Porto Alegre em junho-julho de 2005.
- Oferta formativa. Nos últimos ano vem incrementando de forma muito significativa o volume de ajudas e de cursos de formação, financiados pela Cooperação Espanhola, oferecidos ao Brasil. Inclui programas como os de Formação Técnica Especializada (até outubro de 2005, 70 cursos, seminários e jornadas); Bolsas MAEC-AECI (mais de 80 bolsas a formados brasileiros para o curso 2005-2006); Cooperação Inter-universitária (no ano 2004, o Brasil participou em 10 projetos realizados em colaboração com universidades espanholas); Leitorados da AECI (numa dezena de universidades brasileiras e com perspectivas de criar novas vagas); Fundação Carolina (no ano 2003 participaram 10 profissionais brasileiros no Programa de Visitantes e 44 no Programa de Bolsas).
- Eradicação do Analfabetismo. Está terminando-se de negociar um projeto entre a AECI, o Ministério de Educação e Ciência da Espanha, o Ministério de Educação brasileiro, a Secretaria de Acuicultura e Pesca, e a Organização de Estados Ibero-Americanos. Pretende-se utilizar a bem-sucedida experiência da Cooperação

Espanhola no âmbito da educação de adultos e alfabetização através dos Programas PAEBA desenvolvidos em vários países de América Latina; e está prevista uma experiência piloto de alfabetização de pescadores artesanais na vacia média do rio São Francisco (Bahia).

- Proteção de coletivos em situação de maior vulnerabilidade. Mediante o Programa de Preservação do Patrimônio e das Escolas Oficinas em Iberoamérica, em cujo marco existem duas escolas oficinas em João Pessoa e Salvador de Bahia, que formam a jovens em ofícios vinculados a restauração do patrimônio histórico, ao mesmo tempo em que lhes oferecem uma educação complementar (básica e de alfabetização), além de uma ajuda mensal durante o período de formação. O grau de inserção dos jovens que ingressam nas oficinas escolas é muito alto atualmente, em torno de 75% frente ao êxito do programa, estamos estudando a possibilidade de abrir novas escolas oficinas em outros lugares do país.

Outro projeto neste âmbito é o de apoio à Aliança para o Desenvolvimento Humano e Cultural da Comunidade de Candéal, em Salvador (Bahia), que busca melhorar as condições educativas dos meninos pré-escolares frente a sua posterior entrada na educação básica.

- Promoção do tecido econômico e empresarial, com projetos como os de Desenvolvimento Sustentável do Turismo no Parque Nacional da Serra da Capivara (Piauí) e no Extremo Litoral Oeste (Ceará), mediante atividades de formação e capacitação, melhora de infraestruturas (serviços de água, coleta de lixo e eletricidade), o assessoramento técnico para planejamento e gestão. Estamos estudando um terceiro projeto similar no Delta do Parnaíba (Piauí). Outro projeto neste setor é o de desenvolvimento da pesca artesanal no Maranhão, que pretende melhorar as condições de vida das comunidades pesqueiras desta zona.
- Meio Ambiente. Estamos identificando um projeto de Desenvolvimento do Ecoturismo na ilha de Marajó (Pará), no marco do programa ARAUCÁRIA XXI da Cooperação Espanhola, e outro tri-nacional (Brasil, Argentina e Paraguai) para o desenvolvimento sustentável do Bosque Atlântico do Alto Paraná. Também se estão realizando ações de cooperação técnica no campo da gestão de recursos hídricos (Memorando de Entendimento entre os Ministérios do Meio Ambiente de ambos países de dezembro de 2004).
- Outras ações da Cooperação Espanhola destacáveis incluem as de cooperação ao desenvolvimento cultural do Brasil, e do fomento do setor da indústria cultural brasileira, ou a criação em Salvador de Bahia do Fundo para o Desenvolvimento do coletivo de Mulheres a Afro-descendentes.

**A cooperação descentralizada,** realizada pelas Comunidades Autônomas (governos regionais) e as entidades locais - como municípios e províncias - espanholas, adquiriu uma importância muito significativa, alcançando entorno de um terço do total da AOD da Cooperação Espanhola. Várias comunidades autônomas apóiam numerosos projetos de cooperação em diferentes regiões do Brasil, principalmente no setor de cobertura de necessidades sociais básicas.

Espanha também desenvolve sua estratégia de cooperação com o Brasil através da **cooperação multilateral** de diversos organismos internacionais, financiando programas dos quais participa Brasil, como os da Organização Internacional do Trabalho (OIT), Organização dos Estados Americanos (OEA), Organização Panamericana da Saúde (OPS) ou a



Organização dos Estados Iberoamericanos para a Ciência, a Cultura e a Educação (OEI), assim como da Comunidade Iberoamericana de Nações.

**A Cooperação não Governamental** espanhola também é crescente, e a AECI colabora por sua vez com as ONG's brasileiras, tais como a Cruz Vermelha Brasileira no Maranhão, a Pastoral da Criança - recentemente premiada com o 1º Prêmio de Direitos Humanos "Rey de España", outorgado com caráter bienal pelo Defensor da Comunidade e a Universidad de Alcalá de Henares, por seu trabalho na luta contra a mortalidade infantil e a melhora das condições de vida das mães e gestantes no Brasil.

## FINLAND

### **Prioridade é agregar valor**

Em seus esforços para elevar a qualidade e eficiência do desenvolvimento de cooperação, a Finlândia está direccionando a maior parte dos fundos operacionais de desenvolvimento de cooperação para o fortalecimento da cooperação bilateral. O Brasil, infelizmente, não está entre os países parceiros de desenvolvimento de cooperação da Finlândia. Isto porque a Finlândia deverá aumentar o auxílio financeiro para os países mais pobres (LDCs), dando preferência aos parceiros de longo prazo (Nicarágua, Nepal, Vietname, Tanzânia, Quênia, Moçambique, Zâmbia e Etiópia). São estas as nações que irão compartilhar o aumento total do fundo. O governo da Finlândia decidiu, ainda, aumentar os fundos para a cooperação com os países da África Sub-Sahariana.

Devido ao fato de que o Brasil não é um dos países parceiros de longa da Finlândia na cooperação, a maioria das actividades no país consiste de projectos em pequenas instalações administradas pela Embaixada da Finlândia, bem como no apoio financeiro do governo finlandês a projectos de ONGs finlandesas operando em território brasileiro. O apoio financeiro se dá na forma de pequenos empréstimos, de doações feitas pelo Ministério das Relações Exteriores da Finlândia e via Fundos para Cooperação Técnica e Científica.

A Finlândia dá preferência a projectos em áreas onde acredita ter conhecimentos, e nas quais possa agregar valor, como, por exemplo, boa governação, direccionamento da lei, educação e Tecnologia da Informação. Desta forma, a Finlândia seleccionou três áreas temáticas de cooperação: Género e Criança, Povos Indígenas e Meio Ambiente. A cooperação se dá principalmente com ONGs locais, de qualquer região do país, mas a preferência é por projectos executados nas áreas mais pobres, bem como em regiões que abriguem povos indígenas.

Actualmente, a Finlândia tem apenas um grande projecto (em cooperação com o PNUD) no Brasil, conhecido como Puxirum, no Amazonas. O objectivo deste projecto é criar, testar e disseminar um modelo de desenvolvimento sustentável também aplicável para a conservação e desenvolvimento sustentável das reservas extractivistas no Pará. Trata-se de um projecto com prazo de quatro anos, iniciado em 2002, cujo orçamento total é de 2,41 milhões de euros. Entre outras actividades de cooperação da Finlândia no Brasil, 14 pequenos projectos foram iniciados em 2004, com financiamento total de 150.000 euros. Os recursos para 2005 também somam 150.000 euros. Em 2003, as actividades de apoio para ONGs finlandesas operando no Brasil tiveram um orçamento de 306.500 euros. Para o futuro, a tendência é da Finlândia seguir financiando pequenos projectos da Embaixada do país, bem como apoiando financeiramente ONGs finlandesas que operam no Brasil.

Estratégia geral da política de cooperação

A política de desenvolvimento da Finlândia está baseada nos seguintes documentos:

*Resolução do Governo sobre a Política de Desenvolvimento (Fevereiro de 2004)*: define o desenvolvimento da política de cooperação durante o mandato do actual governo. O programa

de política desenvolvimento compromete a Finlândia com a Declaração dos Objectivos do Milénio das Nações Unidas e com seu objectivo central, a erradicação da pobreza abjecta.

*A decisão sobre a Operacionalização dos objectivos da Política do Desenvolvimento na Cooperação de Desenvolvimento Internacional da Finlândia (Fevereiro de 2001)*: identifica medidas para um futuro aprimoramento de práticas de desenvolvimento de cooperação, e esclarece sobre o critério para a selecção de países parceiros e de instrumentos de cooperação.

*A política da Finlândia em Relações com os Países em Desenvolvimento (Outubro de 1998)*: permeia o papel do desenvolvimento da cooperação como uma parte significativa da política externa da Finlândia e confirma os objectivos de desenvolvimento político da Finlândia

*O princípio da decisão da Cooperação do Desenvolvimento da Finlândia (Setembro de 1996)*: estabelece quais são os principais objectivos da cooperação de desenvolvimento da Finlândia, os meios de alcança-los e os canais de cooperação.

## FRANCE

O Brasil é o primeiro parceiro da França na América Latina no que se refere à cooperação técnica, científica e cultural. Os eixos prioritários da cooperação franco-brasileira foram definidos pela terceira Comissão Geral França-Brasil, assinada entre os Governos de ambos os países em Julho de 2003. Essa cooperação caracteriza-se por uma forte parceria e pelo co-financiamento das acções pelas instituições brasileiras.

O departamento de Cooperação e Acção Cultural da Embaixada da França no Brasil é encarregado da realização dessa cooperação. Os programas são co-executados com instituições francesas e organizações não governamentais (ONGs) em estreita cooperação com as instituições nacionais. Esse departamento contou com um orçamento de 4,5 milhões de Euros em 2004 para os seguintes sectores: cooperação técnica; cooperação universitária e científica; cooperação audiovisual, linguística, educativa e cultural.

Além da Embaixada no Brasil, o Ministério das Relações Exteriores da França (MAE) possui uma representação de nível regional: a delegação pela cooperação regional no Cone Sul – Brasil, baseada em Santiago, no Chile. Ela actua nos domínios técnico, científico e cultural. O orçamento da delegação francesa para o Cone Sul – Brasil no sector técnico é de 15.940 Euros, de um total de 31.940 Euros (valores referentes a 2004) previstos para o Brasil. De maneira geral, os programas da cooperação técnica via MAE têm contrapartida de 50% de parceiros brasileiros.

Já a Missão para a Cooperação Não Governamental (MCNG) é o departamento do MAE que estuda e co-financia projectos realizados por ONGs francesas e colectividades territoriais (regiões, departamentos, cidades). A MCNG financia seis ONGs brasileiras, no momento, com um montante de 660.000 Euros destinados ao Brasil em 2004.

Outras instituições francesas que actuaem no Brasil são o Ministério das Finanças (MINEFI), a Agência Francesa de Desenvolvimento (AFD) e o Fundo Francês para o Meio-Ambiente Mundial (FFEM). Apenas o FFEM mantém três projectos em andamento, perfazendo um total plurianual de 4,56 milhões de Euros investidos no Brasil.

### **Modalidades de cooperação**

As acções de cooperação França-Brasil distribuem-se em diferentes sectores:

- *Desenvolvimento económico e meio-ambiente*: desenvolvimento sustentável e meio-ambiente; desenvolvimento urbano; agricultura sustentável e novos mercados;
- *Desenvolvimento social e cooperação educacional*: saúde - AIDS, gestão hospitalar, vigilância sanitária;
- *Cooperação institucional*: modernização do estado; direito e justiça; ordenamento territorial;
- *Apoios a processos de monação tecnológica (pesquisa / empresas)*;

- *Cooperação Não Governamental*: economia solidária; nova urbanidade; nova ruralidade; diplomacia não governamental; pequena agricultura; serviços urbanos; saúde; desenvolvimento comunitário; cidadania,

Alguns programas atendem a focos regionais específicos, destacando-se a Organização do Tratado de Cooperação Amazônica (OTCA); a Delegação Francesa Cone Sul – Brasil e a Cooperação Transfronteiriça: Amapá – Guiana Francesa.

## IRELAND

### Financiando projectos

A Irlanda não possui um programa bilateral de assistência com o Brasil. Os fundos destinados à sociedade civil são doados por intermédio de projectos nas áreas de educação, redução de pobreza, direitos humanos e capacitação. Quem define as prioridades é o *Development Cooperation Ireland* (DCI), ou Gerência de Desenvolvimento e Cooperação, do Ministério das Relações Exteriores da Irlanda. As áreas prioritárias são definidas pelo DCI tendo como referência a Declaração dos Objectivos do Milénio das Nações Unidas. O programa do DCI teve na África sub-saariana o seu mais forte foco geográfico. Em Março de 2003, Timor Leste tornou-se o primeiro país fora da África sub-saariana beneficiado pelo programa.

O DCI trabalha em parceria directa com os países beneficiados, outros patrocinadores, organizações multi-laterais, ONGs e missionários.

Tomando-se como referência o ano de 2003, os projectos mais importantes desenvolvidos no Brasil são os seguintes:

- *Micro Projectos (In-country Micro Projects Scheme)*: administrado pela Embaixada da Irlanda, o foco do programa são projectos de desenvolvimento de pequena escala, com prazo de execução de até três anos. Em 2003, as acções se concentraram na região amazônica e tiveram um investimento de 51.576 Euros.
- *Direitos Humanos e Democratização (Human Rights & Democratisation Scheme)*: orçamento de 212.333 Euros
- *Programas de co-financiamento com ONGs* : orçamento de 100.000 Euros
- *Programa de Fundos Multi-Anual*: orçamento de 31.750 Euros
- *Fundos para Projectos de Missionários*: orçamento de 46.945 Euros

Esses últimos projectos são administrados através do DCI em colaboração com organizações locais com ligações com a Irlanda. O tipo dos projectos de cooperação varia de fundos doados em uma única parcela a fundos multi-anuais.

O investimento total em projectos de cooperação da Irlanda no Brasil em 2003 foi de 442.604 Euros.

## ITALY

### Laços de união continuam a ser fortes

A Itália e o Brasil mantêm uma tradição de longa data em relação à cooperação económica e industrial. No entanto, o PIB brasileiro é considerado de nível médio, e sendo assim, o país não recebe o chamado *commodity aid*. O auxílio bilateral, portanto, restringe-se, actualmente, a participações financeiras.

A Itália actua em diferentes frentes, tais como cooperação multilateral e bilateral, programas bilaterais (os quais podem ser executados por terceiros), co-financiamento entre ONGs e

cooperação descentralizada. Em torno de 60% da ajuda proveniente do país é direccionada às organizações multilaterais, tais como o Banco Mundial, a ONU, entre outros. As ONGs italianas registradas no Ministério das Relações Exteriores recebem co-financiamentos para desenvolver projectos de cooperação.

O orçamento actual do governo italiano para iniciativas de cooperação bilaterais e multilaterais é de cerca de 18 milhões de Euros. Já o co-financiamento de ONGs inclui actualmente 36 projectos em fase de implementação, totalizando 28 milhões de Euros.

A cooperação descentralizada, em que autoridades regionais, provinciais e municipais italianas financiam colaborações e parcerias com entidades brasileiras, é uma característica italiana única e inovadora. Entretanto, não existem dados disponíveis sobre o total da contribuição financeira italiana canalizada por meio desse tipo de cooperação.

## **Estratégia geral**

As políticas de desenvolvimento apoiadas pelo governo italiano se referem e incluem as directrizes e os princípios de cooperação para o desenvolvimento bilateral e multilateral (ONU, Banco Mundial, OCSE e União Europeia). A Itália apoia a Declaração dos Objectivos do Milénio, aprovada em 2000 pela Assembleia Geral da ONU, e adopta como sua prioridade principal seguir as oito metas nela estabelecidas: erradicação da pobreza, educação primária universal, promoção da igualdade entre os sexos, redução da mortalidade infantil, melhoria da saúde das mães, combate ao HIV/AIDS, à malária e a outras doenças, garantia da sustentabilidade ambiental e desenvolvimento de parcerias globais visando o progresso.

A cooperação italiana no Brasil concentra-se em cinco áreas:

- *Redução da pobreza nas áreas urbanas*: os estados do Nordeste (principalmente a Bahia), Minas Gerais e Distrito Federal abrigam projectos sobre erradicação da pobreza e exclusão social de crianças e mulheres;
- *Protecção e reabilitação ambiental*: a região Amazónica inclui um programa de prevenção e controle de incêndios; o programa para a protecção da biodiversidade é implementado em diferentes ecossistemas em risco dentro de uma mesma região;
- *Educação*: educação primária, treinamento profissional e capacitação de professores;
- *Desenvolvimento rural*;
- *Governança*: intervenção nas áreas social e da saúde.

## **Perspectivas**

A Itália está comprometida a continuar a apoiar estratégias para a redução da pobreza em áreas urbanas e a co-financiar projectos de ONGs no Brasil. Negociações sobre a renovação do financiamento do Programa Ribeira Azul estão em andamento, enquanto que os programas bilaterais de biodiversidade e de prevenção e controle de incêndios na região amazónica provavelmente serão prorrogados.

## **PORTUGAL**

### **Laços históricos sempre fortes**

As actividades de cooperação com o Brasil são encaradas pelo Governo de Portugal como um desenvolvimento natural dos contactos e intercâmbios existentes entre entidades dos dois países – sejam públicas ou privadas –, nos mais variados domínios, propiciados pelas afinidades históricas, culturais e linguísticas que unem as duas nações.

A coordenação da ajuda pública portuguesa ao desenvolvimento é realizada por um único organismo, o IPAD (Instituto Português de Apoio ao Desenvolvimento), que assegura também a supervisão e direcção política da cooperação. Uma rede de acordos bilaterais ajuda a enquadrar e a dar sustentação a algumas actividades de cooperação, sem excluir outras iniciativas que surgem de modo mais espontâneo. Os principais instrumentos para a cooperação consistem de financiamentos a fundo perdido e bolsas de estudo.

Cabe ressaltar que, em algumas situações, Portugal e Brasil têm assumido, conjuntamente, actividades de cooperação em benefício de outros países, notadamente no âmbito da Comunidade dos Países de Língua Portuguesa (CPLP).

### **Prioridades**

Não há um critério geográfico para a atribuição de apoio por parte do IPAD. Em termos gerais a cooperação portuguesa dá a prioridade aos seguintes temas:

- Saúde
- Educação
- Investigação Científica
- Formação Profissional
- Apoio a Empresas
- Desenvolvimento do Turismo
- Cultura

Ao contrário do que acontece com outros países de expressão portuguesa na África e Ásia, com cujos governos o IPAD estabelece programas plurianuais de cooperação, as actividades de cooperação portuguesas com o Brasil resultam, em grande parte, da interacção de entidades dos dois países e dos projectos que estas apresentam, para financiamento, ao IPAD e a outros organismos públicos portugueses.

Além do financiamento de actividades de cooperação estritamente bilateral, Portugal contribui financeiramente para instituições e organismos multilaterais com actividade no Brasil. É também um contribuinte líquido do orçamento da Comissão da União Europeia para actividades de cooperação nos países em vias de desenvolvimento.

### **Valores da Cooperação Bilateral Portuguesa:**

Ano	Financiamento	Encargos com a Cooperação
1999	1.028.684 €	2.569 €
2000	690.289 €	-
2001	958.375 €	45.490 €
2002	1.345.641 €	46.598 €
2003	324.648 €	-
2004	710.413 €	-

## **UNITED KINGDOM**

### **Valorizando a participação**

O foco central da política do Governo Britânico – baseada nos Documentos de Política (*White Papers*) para o Desenvolvimento Internacional de 1997 e 2000 – é o compromisso com os Objectivos de Desenvolvimento do Milénio, a serem atingidos até 2015. O Ministério para o Desenvolvimento Internacional (DFID) é o órgão responsável pela promoção das acções e programas visando à redução da pobreza. Grande parte do trabalho do DFID concentra-se nos países mais pobres da África sub-saariana e da Ásia. Além disso, o DFID também procura

contribuir com a redução da pobreza e com o desenvolvimento sustentável nos países de renda média, incluindo a América Latina e o Leste Europeu.

O DFID trabalha em parceria com governos comprometidos não só com os Objectivos de Desenvolvimento do Milénio, mas também com a sociedade civil, com o sector privado e com a comunidade académica. Actua, ainda, com instituições multilaterais, incluindo o Banco Mundial, o BID, as agências das Nações Unidas e a Comissão Europeia.

Os objectivos da cooperação do DFID para o Brasil estão descritos no Plano de Assistência Regional para a América Latina. Na região, o DFID apoia iniciativas das IFIs (Instituições Financiadoras Internacionais) que actuam na região e estão voltadas para a redução da pobreza, para a harmonização entre doadores e para o intercâmbio de aprendizados sobre questões de política global.

No Brasil, a cooperação do Reino Unido é feita em parceria com o Governo Federal por meio da cooperação técnica bilateral, viabilizada por doações para o desenvolvimento de programas e projectos. Também são realizadas acções conjuntas com ONGs britânicas, por meio de recursos provenientes do Reino Unido.

É através do Plano de Assistência Regional (RAP) que o DFID demonstra seu comprometimento com o princípio do trabalho em parceria, mantendo a flexibilidade e a autonomia dos parceiros e o intercâmbio de conhecimento com todas as esferas da sociedade.

O RAP tem três grandes objectivos. O primeiro deles é aprimorar os esforços das Instituições Financeiras Internacionais para que seus programas de combate à pobreza tenham um maior impacto. Para isso, trabalha com o Banco Mundial e o BID em dois programas regionais: o de gestão pública e sistemas políticos responsáveis e que digam respeito aos mais pobres, e o de fortalecimento do acesso das pessoas pobres e excluídas aos mercados locais e nacionais e aos benefícios do comércio internacional. Outro objectivo do RAP é assegurar que as estratégias de redução da pobreza na região sejam planejadas e implementadas de forma eficaz, por meio de uma maior integração entre doadores e do fortalecimento das lideranças nacionais. Finalmente, o RAP também busca aprimorar a análise regional e o intercâmbio de conhecimento sobre questões de política global, incluindo comércio, HIV/AIDS, prevenção de conflitos e meio ambiente, facilitando o aprendizado e o compartilhar de experiências entre países em desenvolvimento.

### **Foco na participação**

Os projectos de cooperação bilateral do DFID no Brasil são preparados de forma participativa, envolvendo o governo e os principais grupos de interesse, e necessitam de aprovação formal da ABC (Agência Brasileira de Cooperação). O ciclo do programa/projecto inclui a participação activa do DFID e de grupos de interesse na gestão, acompanhamento e avaliação das iniciativas apoiadas.

Recursos financeiros provenientes da sede do DFID no Reino Unido são atribuídos todos os anos a ONGs britânicas que trabalham no Brasil. São mantidos contactos regulares com essas organizações, de forma a promover uma discussão mais ampla de todas as actividades de cooperação apoiadas pelo Reino Unido e a facilitar o intercâmbio de aprendizagem.

As principais áreas de actuação no Brasil são a governança e os sistemas políticos, mercado e comércio internacional, harmonização entre doadores, e questões de política global (HIV/AIDS, comércio, prevenção de conflitos e meio-ambiente global). Os trabalhos são realizados em parceria com instituições nos níveis federal, estadual e municipal. Alguns projectos possuem componentes específicos nos estados do Nordeste, Norte e Sudeste.

## SWEDEN

### **De olho nas metas do milénio**

A Suécia possui uma política integrada de desenvolvimento global, que tem um objectivo comum: contribuir para *um desenvolvimento global justo e sustentável*. O impacto das medidas da Suécia em diversas áreas políticas, tais como comércio, agricultura, meio ambiente, segurança e cooperação para o desenvolvimento, devem ser coerentes e favorecer o desenvolvimento global.

A cooperação sueca para o desenvolvimento com o Brasil é definida e implementada pela Agência Sueca de Cooperação Internacional para o Desenvolvimento (ASDI). O objectivo principal é fornecer apoio estratégico aos esforços do Brasil em alcançar as Metas de Desenvolvimento do Milénio (MDGs).

Considerando o nível de renda do Brasil e recursos, a cooperação é implementada pelos seguintes instrumentos:

*Apoio às Organizações não Governamentais:* várias organizações independentes da Suécia, tais como a ONG Centro de Cooperação para o Desenvolvimento, Cooperação Técnica Sueca e LO-TCO Secretaria do Sindicato Internacional de Cooperação para o Desenvolvimento, têm operações no Brasil e estão recebendo apoio da ASDI para suas iniciativas. Muitas das iniciativas apoiadas têm como objectivo o aumento da influência do público e o desenvolvimento das instituições que constituem o esteio de uma democracia. Em 2005, o governo sueco abriu uma janela adicional para apoiar a cooperação das ONGs suecas com as organizações parceiras brasileiras, particularmente trabalhando no sentido de fornecer apoio estratégico para alcançar as MDGs. Este apoio é limitado a uma contribuição anual de 10 milhões de coroas suecas (aproximadamente 1,05 milhões de Euros).

*Programas internacionais de treino:* os Programas Internacionais de Treino têm o propósito de intensificar as habilidades administrativas e técnicas em países parceiros e abrangem temas de importância estratégica para o desenvolvimento económico e social. Ênfase especial é colocada em áreas nas quais a Suécia possui um nível considerável de conhecimento a oferecer. A maioria dos programas é nas áreas de transporte, comunicações, energia, protecção ambiental e indústria. Alguns programas de treino abrangem o sector social, como por exemplo, saúde e direitos humanos.

*Apoio a programas multilaterais:* a Suécia é um dos maiores doadores ao Sistema das Nações Unidas e aos canais de desenvolvimento através da cooperação para o desenvolvimento da União Europeia.

A nível regional, a Suécia tem uma longa tradição de cooperação com a OEA (Organização dos Estados Americanos), o BID (Banco Interamericano de Desenvolvimento), o IIDH (Instituto Interamericano de Direitos Humanos) e o CLASCO (Conselho Latino Americano de Ciências Sociais). A Suécia apoia o Salvem as Crianças e o UNICEF em sua actuação em nível regional, promovendo os direitos das crianças. Também apoia o Latinobarómetro.

### **Metas e áreas da cooperação**

O orçamento total da cooperação sueca no Brasil é de 1,8 milhões de Euros, distribuídos entre as seguintes áreas:

Governo democrático e Direitos Humanos: 459.000 Euros

Saúde: 28.700 Euros

Agricultura e Silvicultura: 681.000 Euros

Educação: 581.000 Euros  
Outros Serviços Sociais: 25.300 Euros  
Outros: 28.900 Euros

Em 2005, o Governo sueco inseriu uma janela adicional para apoiar a cooperação das ONGs suecas com as organizações parceiras brasileiras. Esta contribuição anual de 10 milhões de coroas suecas estará disponível no período de três a cinco anos.

## **THE NETHERLANDS**

Although the Dutch bilateral development cooperation programme with Brazil, which concentrated on sustainable development and environment, was officially closed at the end of 2005 the Netherlands wishes to remain an active player in the environmental sector in this country.

The Netherlands participates in the multi-donor programme PPG7 which supports Brazil in its endeavours to conserve its rainforest. Initially the Netherlands contributed 4.2 million Euro to the Rain Forest Trust Fund, which is administrated by the World Bank. With a second contribution in 1998 totalling 2,3 million Euro a special Dutch Trust Fund was set up to contribute to support sustainable business management, forest management and to support the management of the PPG7 programme as such. As a donor to PPG7 the Netherlands takes part in the debates regarding environmental polices for the Amazon region as well as in those on the future contents of the programme.

The total bilateral contribution of the Netherlands in the Brazilian environmental sector amounted to 16 million Euro. Besides the activities in the framework of PPG7, the Netherlands has been supporting a grass root level capacity building programme implemented by the Brazilian NGO IEB (total contribution 3.2 million Euro), a programme focussing on the promotion of the development of sustainable business in the Amazon region of the NGO Amigos da Terra (2 million Euro) and financed three budget lines of the governmental national environmental fund (FNMA) (2.5 million Euro).

Through a fund with an annual volume of 100.000 Euro small scale initiatives in the environmental sector are financed which have a strategic character and are intended to contribute to larger scale programmes or policies. For example in 2005 as an input to zonal planning a study of biodiversity along the three main transport corridors was financed.

The Netherlands has initiated a regional cooperation programme with the Amazon Treaty Organisation (OTCA) working through a silent partnership with GTZ to focus on sustainable development in the Amazon region. Furthermore the UNCTAD regional biotrade programme is supported, which includes a Brazilian national biotrade programme.

In 2004 a Memorandum of Understanding between the Netherlands and Brazil was signed for the development of activities in the field of the Clean Development mechanism (CDM). This has resulted in a substantial portfolio of CDM projects in Brazil which are financed through the Netherlands CDM fund.

Dutch NGO's, such as Cordaid, ICCO and NOVIB, remain active in this country. They concentrate mainly on sustainable development and corporative social responsibility. Although these NGO's receive funding from the Dutch government, they operate autonomously in selecting local activities and partners. On an annual basis between 5-10 million Euro is provided to development cooperation activities through this channel in Brazil.



